



RECUEIL STATISTIQUE 2008

Service des Retraites de l'État



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION.....	3
La gestion du régime des retraites de l'État.....	3
Organisation de l'information statistique.....	4
L'année 2008.....	5
II. BILAN FINANCIER 2008.....	6
III. SÉRIES HISTORIQUES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE.....	7
Montants des pensions et allocations payés chaque année.....	7
Effectifs des pensions et allocations en paiement au 31 décembre de l'année.....	8
Effectifs des pensions et allocations entrées en paiement dans l'année.....	9
Effectifs d'entrées en paiement par motif.....	10
Evolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés (stock).....	11
Evolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés (flux).....	12
Evolution des proportions de pensions d'ayants droit portées au minimum garanti.....	13
Informations réglementaires.....	14
IV. PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ET ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ.....	15
1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux).....	15
a. civils.....	15
Répartition du flux 2008 par motif de départ à la retraite, sexe et catégorie.....	15
Grandeurs moyennes sur le flux 2008 des fonctionnaires civils.....	16
Caractéristiques des liquidants civils ayants droit.....	17
Répartition des pensions civiles d'ayants droit par administration, catégorie statutaire et sexe.....	18
Répartition des pensions d'ayants cause par administration et type de décès.....	19
Répartition par âge à la radiation des cadres selon le motif de départ et le sexe.....	20
Répartition par âge à la radiation des cadres selon la catégorie et le sexe.....	21
Répartition par âge des pensions d'ayants cause.....	22
Durées moyennes des services et bonifications par catégorie, motif de départ et sexe.....	23
Répartition de l'indice majoré selon le motif de départ et le sexe.....	24
Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et motif de départ.....	25
Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et catégorie statutaire.....	26
Accessoires et suppléments de pension.....	27
Répartition par centre de paiement des pensions civiles entrées en paiement.....	28
b. militaires.....	30
Répartition du flux 2008 par motif de départ à la retraite.....	30
Grandeurs moyennes sur le flux 2008.....	31
Caractéristiques des liquidants militaires ayants droit.....	32
Répartition par âge à la radiation des cadres.....	33
Répartition par âge des pensions d'ayants cause de militaires.....	34
Durée moyennes des services et bonifications par catégorie.....	35
Répartition de l'indice majoré selon la catégorie et le sexe.....	36
Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et motif de départ.....	37
Pensions moyennes en année pleine par sexe et catégorie.....	38
Accessoires et suppléments de pension.....	39
Répartition par centre de paiement des pensions militaires.....	40
c. indicateurs liés à la réforme de 2003.....	42
Age moyen à la radiation des cadres des fonctionnaires de l'État.....	42
Age moyen à la radiation des cadres des militaires.....	43
Durées moyennes de services et bonifications acquis *.....	44

La surcote.....	45
La décote.....	46
2. Décès 2008 de titulaires de pension (flux sortant).....	47
Effectifs, âge moyen au décès et durées moyennes de paiement des pensions.....	47
3. Stock au 31 décembre 2008.....	48
a. civils.....	49
Grandeurs moyennes sur le stock des pensions civiles.....	49
Répartition par administration des pensions civiles.....	50
Répartition par tranche d'âge des titulaires de pension civile.....	51
Répartition par tranche de pension des titulaires de pension civile.....	52
Montant moyen annuel des pensions civiles d'ayants droit par catégorie et sexe.....	53
Accessoires et suppléments de pension.....	54
Répartition par centre de paiement des pensions civiles.....	55
Répartition géographique des pensions ayants droit et ayants cause.....	56
b. militaires.....	57
Grandeurs moyennes sur le stock des pensions militaires.....	57
Répartition par tranche d'âge des titulaires des militaires retraités et de leurs ayants cause.....	58
Répartition par tranche de pension des militaires.....	59
Montant moyen annuel des pensions militaires d'ayants droit par sexe et catégorie.....	60
Accessoires et suppléments de pension.....	61
Répartition par centre de paiement des militaires retraités ayants droits et ayants cause.....	62
c. allocations temporaires d'invalidité.....	64
Effectif et grandeurs moyennes.....	64
Répartition par administration.....	64
Répartition par centre de paiement.....	65
V. PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE.....	67
Evolution des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.....	67
Effectifs et montants.....	68
Accessoires de pensions bénéficiant aux invalides.....	69
Répartition par âge des titulaires de pension.....	70
Répartition par centre de paiement.....	71
Pensions en paiement par administration et par direction interdépartementale.....	73
Lexique.....	74

I. Présentation

La gestion du régime des retraites de l'État

La gestion des retraites poursuit trois finalités : préserver les deniers de l'État par une application rigoureuse et égalitaire de la législation, assurer au meilleur coût un service de qualité par un traitement rapide des admissions à la retraite sans rupture entre le traitement d'activité et le paiement de la pension, aider chacun à optimiser ses droits à retraite et les choix de carrière qui peuvent en découler.

La direction générale des finances publiques gère et paie les retraites des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires. Le service des retraites de l'État, service à compétence nationale de la DGFIP, enregistre les déclarations de carrière faites par les organismes employeurs pour leurs agents, tant en cours de carrière qu'au moment du départ en retraite, contrôle ces déclarations, liquide les pensions, de retraite ou d'invalidité, traite les recours contentieux concernant la liquidation ou le paiement des pensions, ou encore révisions et suspensions liées au contrôle des règles de cumul. Les centres régionaux des pensions, qui dépendent des directions locales des finances publiques, ont été reconfigurés en 2011 en centres de gestion des retraites, dont deux assurent la relation téléphonique et de messagerie avec l'ensemble des retraités ; ils assurent la gestion des pensions : changement d'adresse, de situation familiale, décès, réclamations.

Un compte d'affectation spéciale (CAS) est dédié aux pensions de l'État. Ce compte regroupe dans une présentation comptable unique, toutes "les opérations relatives aux pensions et avantages accessoires" dont l'État est directement redevable. Le directeur du service des retraites de l'État est responsable de deux programmes du compte d'affectation spéciale Pensions : les programmes Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité et Pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre et autres. Dans ce cadre, le service des retraites de l'État assure le pilotage du CAS pensions et suit le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses qui y figurent. Il réalise différents scénarios de prévisions de dépenses de pension, et produit des études et analyses statistiques. Il participe également à l'élaboration de la réglementation.

Il représente l'État au sein du groupement d'intérêt public Info Retraite chargé de la coordination des régimes de retraite obligatoire, dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'information, et participe à l'information individuelle des assurés sur leur retraite par l'envoi de relevés de situation individuelle et d'estimations indicatives globales. Il assure également l'information sur les retraites en offrant un accueil téléphonique aux agents de l'État en activité, en coordonnant les centres de service retraite pour l'accueil téléphonique des retraités, en traitant les correspondances reçues et en gérant divers supports d'information, notamment un site internet.

La gestion financière du régime des retraites de l'État relève de la mission Gestion et contrôle des finances publiques, programme Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ; les moyens en sont regroupés dans l'action "Pensions". Ce programme a pour principales fonctions de réaliser l'assiette, le recouvrement et le contrôle par les services de l'État des recettes de l'État, des collectivités locales ou versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Au sein de ce programme, le service des retraites de l'État et le réseau des centres de gestion des retraites participent plus particulièrement à l'objectif de qualité de service en faveur des fonctionnaires actifs et des retraités.

Organisation de l'information statistique

1-Structure de la base des pensions

La base des pensions, créée en 1992, est une base de données individuelles sur les pensions des retraités de la Fonction Publique d'État, ayants droit comme ayants cause, contenant un peu plus de 2,5 millions d'enregistrements. Le catalogue des données disponibles s'est enrichi au fil des années et plus particulièrement depuis la mise en place de la réforme des retraites d'août 2003.

Cette base de données est divisée en deux sous-bases, la base « STAT », contenant les variables sources de caractérisation de la pension et la base « RESULTAT » composée de données calculées (en montants).

La base « STAT »

Elle contient toutes les pensions concédées par le Service des Retraites de l'État. Ses informations sont issues de l'application VISA3 de contrôle, de liquidation et de concession des pensions. Un enregistrement de la base est défini comme un certain type de pension suivant trois critères : la distinction entre pension civile et pension militaire (les règles légales s'appliquant ne sont pas identiques), le bénéficiaire (selon qu'il est ayant droit ou ayant cause), et le régime (mis à part les deux principaux régimes civil et militaire, la base retrace également les pensions d'autres régimes dont les pensions sont concédées par le service). Il en découle qu'un fonctionnaire pensionné, pouvant bénéficier d'un ou plusieurs types de pensions simultanément, est susceptible de se trouver sur différents enregistrements de la base. Chaque pension ainsi identifiée est caractérisée par des données très détaillées concernant le bénéficiaire, les droits acquis et les règles de calcul retenues. En voici les principales :

Caractéristiques du bénéficiaire et de la pension : le type de bénéficiaire, ayant droit ou ayant cause, son sexe, sa date de naissance, l'administration d'appartenance (administration de liquidation), le centre d'assignation de sa pension, le motif de radiation des cadres (ancienneté, invalidité, parent de trois enfants...), la date de radiation des cadres, la date d'arrêt de concession et la date d'effet de la pension, la date d'ouverture des droits à pension ainsi que le nombre de trimestres de référence permettant d'obtenir le pourcentage maximum de liquidation (75%).

Informations sur le conjoint et les enfants : sa situation de famille, son (ou ses) union(s), ses enfants avec le lien de rattachement de chacun et droits qu'ils ouvrent en termes de majoration, de bonification et de droit à départ anticipé.

Éléments clés du montant de la pension : le pourcentage de liquidation, ainsi que le mode de calcul retenu pour fixer ce pourcentage (normal, minimum garanti ou garanti invalidité) le taux de surcote ou de décote appliqué, l'indice de liquidation, la valeur du point d'indice de la Fonction publique applicable, le taux de réversion pour les ayants cause, fonction du partage éventuel entre lits différents, le pourcentage de majoration pour enfants.

Informations sur la carrière : les durées de services prises en compte dans la pension (en distinguant les services de titulaire et auxiliaires validés, les services à l'État, aux collectivités locales ou militaires, les services actifs ou sédentaires, les services à temps plein ou à temps partiel avec dans ce cas la quotité), les durées de chacune des bonifications en distinguant les bonifications qui relèvent de l'article L 12 du Code et qui sont écartées dans la limite de 80% et celles qui sont dites "hors L 12" (essentiellement la bonification du cinquième des policiers, gendarmes et surveillants de l'administration pénitentiaire) et qui sont écartées dans la limite de 75%, les majorations de durée d'assurance et leur origine, la durée d'assurance dans le régime de la fonction publique d'État et tous régimes, les rachats d'études et le motif du rachat, le temps partiel surcotisé, les derniers grade et indice détenus, la catégorie statutaire, des éléments concernant le déroulement de la carrière du pensionné avec l'enchaînement des grades et échelons et les différentes positions occupées, la durée dans chaque position.

La base « RESULTAT »

Elle contient des tables de stock et de mouvements, permettant de recomposer une comptabilité de la dépense de pensions.

Les tables de mouvements regroupent des informations sur les montants de pensions en entrée, c'est-à-dire les nouvelles pensions de l'année, qu'elles soient des pensions d'ayant droit ou d'ayant cause, et en sortie, principalement pour motif de décès et de révision.

Le montant d'une pension est calculé en indice et en euros, en année en cours (montant réellement payé sur l'année) et en année pleine (montant d'une année complète selon la valeur au 31 décembre). Le montant d'une pension est détaillé selon son montant principal et les accessoires qui viennent s'y ajouter. Les montants sont calculés à partir des éléments présents dans la base STAT. Ils offrent une bonne cohérence avec les agrégats comptables.

2- Les bases ATI et PMIVG

Deux autres bases de données individuelles sont constituées de façon similaire (caractéristiques de la pension et du bénéficiaire, données en stock au 31 décembre, entrées et sorties dans l'année, montants calculés en année pleine) : l'une recense les bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI), l'autre les titulaires d'une pension militaire d'invalidité et de victimes de guerre (invalides, conjoints survivants et orphelins, ascendants).

L'année 2008

1. Les effectifs de nouveaux retraités en 2008

Après des hausses de 8% en 2006 et de 4% en 2007, les effectifs de pensions se stabilisent en 2008. 121 600 nouvelles pensions sont entrées en paiement en 2008, pour 121 100 en 2007. L'activité de révisions avec attribution d'un nouveau titre de pension est en baisse de 7% en 2008. Comme en 2007, plus de 101 000 nouvelles pensions civiles sont entrées en paiement en 2008 ; les pensions d'ayants droit augmentent faiblement alors que les pensions d'ayants cause sont en léger recul.

Après des effectifs de nouveaux retraités en baisse entre 2001 et 2006, les pensions d'ayants droit militaires avaient fortement augmenté en 2007 (+11%). Cette progression s'est accélérée en 2008 (+15%). La barre des 12 000 pensions d'ayants droit militaires a été franchie. Comme l'an passé, les pensions d'ayants cause sont en recul. Au total, plus de 20 000 pensions militaires ont été concédées en 2008.

2. Caractéristiques des nouveaux retraités civils en 2008

La poursuite de la montée en charge de la réforme de 2003 se traduit par une augmentation de la part de personnes concernées par l'allongement de la durée de référence. En 2008, plus de quatre nouveaux retraités civils sur cinq liquidant pour ancienneté ont une durée de référence d'au moins 152 trimestres et sont ainsi concernés par l'allongement de durée introduit par la réforme de 2003. Cette proportion n'était que d'un retraité civil sur trois en 2004. L'augmentation de la part de nouveaux retraités concernés par l'allongement de la durée de référence devrait induire un départ plus tardif, pour les personnes n'ayant pas atteint cette durée, afin de limiter la baisse de leur taux de liquidation de la pension.

Comme en 2007, l'âge moyen à la radiation des cadres des retraités civils liquidant pour ancienneté augmente d'un peu plus de deux mois (+ 0,2 an) en 2008. Et comme l'an passé, les différents groupes par sexe et catégorie - active ou sédentaire - sont tous affectés par cette augmentation. Cependant, la moitié de l'augmentation de l'âge moyen provient d'une augmentation modérée de la part des agents sédentaires dans le flux 2008 (+ 2 points).

Les durées de services et bonifications acquis au régime, qui constituent un indicateur de la durée d'activité dans la fonction publique d'État, se stabilisent en 2008. Les durées de bonifications ont connu un recul important en 2004 ; depuis, elles progressent légèrement pour les actifs et sont en recul régulier pour les sédentaires.

35% du flux de nouveaux retraités civils a bénéficié de la surcote en 2008. Cette proportion est en augmentation régulière : 14% en 2004, 21% en 2005, 25% en 2006 et 33% en 2007. En cohérence avec les âges de départ des catégories actives, 95% des bénéficiaires de surcote appartiennent à la catégorie sédentaire. Comme en 2007, les hommes et les femmes sont globalement autant concernés par la surcote. Les hommes de catégorie A et les agents de catégorie B sont plus fréquemment bénéficiaires d'une surcote que les autres. Du fait de la condition de date des services pris en compte pour le calcul de la surcote, qui doivent être postérieurs au 1er janvier 2004, le nombre de trimestres de surcote augmente progressivement. Le bénéfice moyen de la surcote augmente en conséquence, il était de 37 € mensuel en 2004, de 77 € en 2006 et atteint 100 € en 2008.

En 2008, 16% des nouveaux retraités civils voient leur pension réduite par la décote. Ce chiffre ne compte pas les pensions qui basculent en dessous du seuil du minimum garanti du fait de la décote. La perte mensuelle moyenne de pension est de l'ordre de 34 € pour les retraités concernés. La décote touche nettement plus les catégories actives (28 %) que les catégories sédentaires (12 %), et les agents de catégorie A (près d'un quart sont concernés).

3. Plus de deux millions de pensions

Au total plus de 2,2 millions de pensions civiles et militaires de retraite sont en paiement fin 2008. Les pensions civiles sont largement majoritaires avec plus de 1 330 000 pensions d'ayants droit et près de 300 000 ayants cause. Les pensions militaires concernent au total un peu plus de 570 000 pensionnés. Le montant des pensions payées en 2008 s'est élevé à 32 966 M€ pour les pensions civiles et 8 660 M€ pour les pensions militaires. 36% des pensions (ayants droit comme ayants cause) sont issues de pensionnés de l'éducation nationale et plus d'un quart de militaires. Cette répartition est assez stable.

4. Les autres pensions et allocations

Le nombre de concessions de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre d'ayants droit a nettement reculé en 2008, ce qui confirme la tendance observée depuis plusieurs années. Le service a ainsi concédé 4 100 nouvelles pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre en 2008. En stock, ce sont plus de 350 000 pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre qui sont en paiement au 31 décembre 2008. Plus des deux tiers concernent des ayants droit. Le montant des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre a été de 1 949 M€ en 2008.

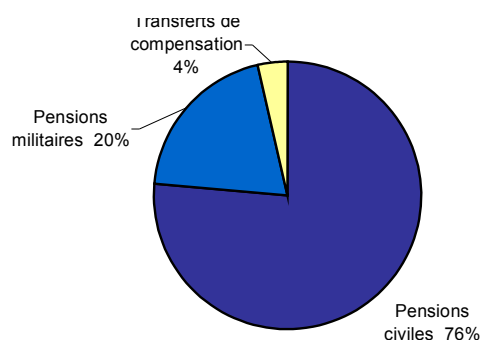
En 2008, plus de 1 500 allocations temporaires d'invalidité ont été concédées, soit un niveau à peu près constant depuis 2001. Le nombre de révisions est à nouveau en recul. Au total, près de 63 000 allocations temporaires d'invalidité sont en paiement fin 2008, pour un montant de 138 M€ sur l'année.

II. Bilan financier 2008

Pensions civiles et militaires et allocations temporaires d'invalidité Section 1 du Compte d'affectation spéciale Pensions (programme 741)

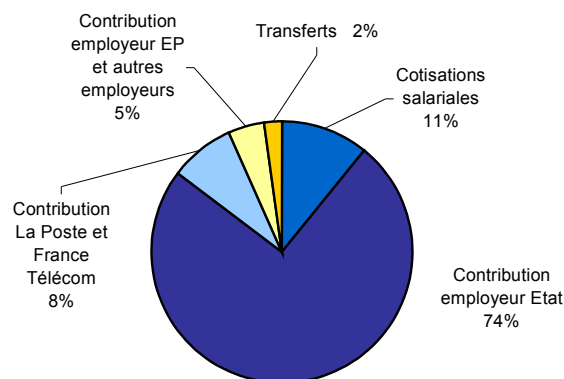
Dépenses du programme 741

Dépenses (en millions €)	Exécution 2008
Pensions civiles	32 966
Pensions militaires	8 660
Allocations temporaires d'invalidité	138
Complément de pension financé par le FSV	1
Transferts de compensation	1 376
Transferts à la CNAV et à l'IRCANTEC	189
Divers	5
Total des dépenses	43 335



Recettes du programme 741

Recettes (en millions €)	Exécution 2008
Cotisations salariales	4 711
Contribution employeur Etat	32 563 (1)
Contribution employeur La Poste et France Télécom	3 521
Contribution employeur Etablissements publics et autres employeurs de fonctionnaires	1 967
Transferts au titre des validations de services auxiliaires	287
Autres transferts	684
Total des recettes	43 733

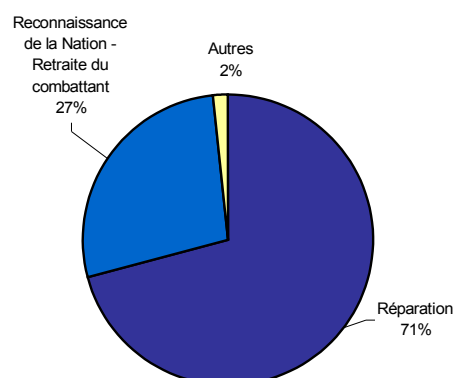


(1) y compris versement exceptionnel La Poste

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions Section 3 du Compte d'affectation spéciale Pensions (programme 743)

Dépenses du programme 743

Dépenses (en millions €)	Exécution 2008
Reconnaissance de la Nation - Retraite du combattant	757
Reconnaissance de la Nation - Légion d'honneur et médaille militaire	1
Réparation	1 949
Pensions d'Alsace-Lorraine	14
Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs	17
Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien	0,1
Pensions des sapeurs pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents	12
Pensions de l'ORTF	1
Total des dépenses	2 751



Recettes du programme 743

Recettes (en millions €)	Exécution 2008
Subvention d'équilibre	2 748

III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Montants des pensions et allocations payés chaque année

en millions d'euros
année en cours

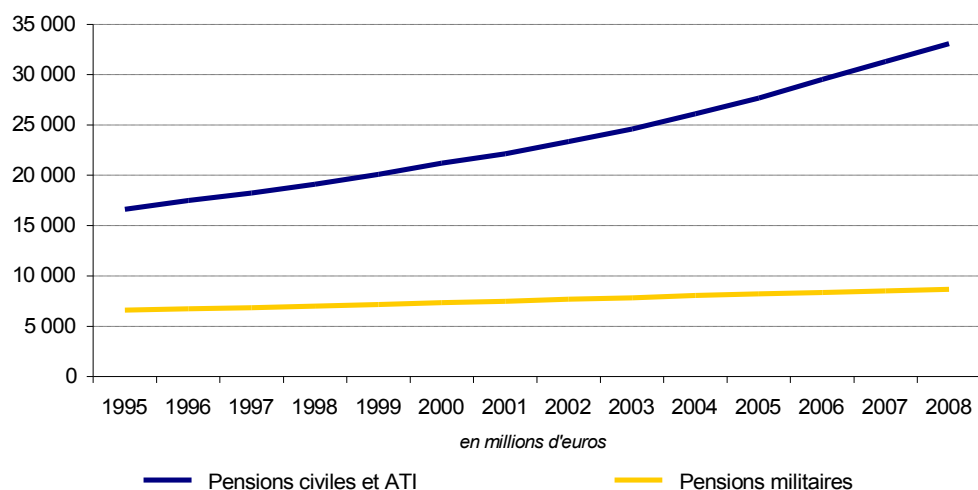
Année	Pensions civiles	Allocations temporaires d'invalidité	Pensions civiles et allocations temporaires d'invalidité	dont pensions d'Alsace Lorraine (1)	Pensions militaires	Total
1995			16 608	13	6 599	23 207
1996			17 491	13	6 744	24 235
1997			18 246	14	6 844	25 090
1998			19 123	14	6 995	26 118
1999	19 986	118	20 104	14	7 155	27 259
2000	21 099	118	21 217	14	7 321	28 538
2001	22 033	119	22 152	14	7 468	29 620
2002	23 208	127	23 335	14	7 676	31 011
2003	24 477	127	24 604	14	7 828	32 432
2004	25 969	129	26 098	14	8 058	34 156
2005	27 519	132	27 651	14	8 216	35 867
2006	29 390	134	29 524		8 364	37 888
2007	31 171	137	31 308		8 523	39 831
2008	32 966	138	33 104		8 660	41 764

Source : ACCT jusqu'en 2005, INDIA-LOLF depuis

Note : les montants des pensions civiles 1995 - 2005 ont connu une amélioration par rapport au recueil 2007

(1) Jusqu'en 2005, les pensions d'Alsace Lorraine étaient comptabilisées avec les pensions civiles

Evolution du montant des pensions et allocations en paiement au 31 décembre - année en cours



III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

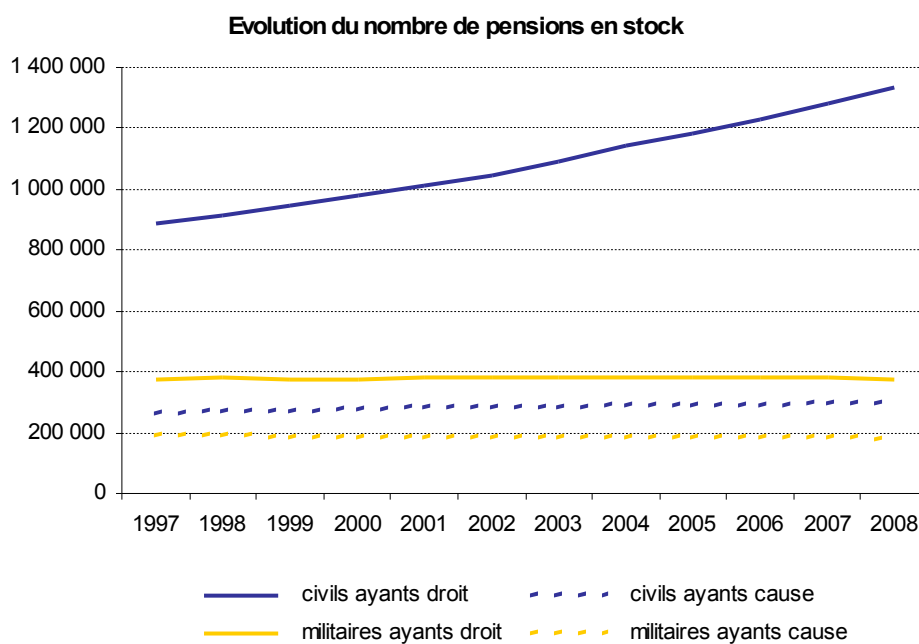
Effectifs des pensions et allocations en paiement au 31 décembre de l'année

Année	Pensions civiles			Allocations temporaires d'invalidité	Pensions militaires			
	Ayant droits	Ayants cause	Total des pensions civiles		Ayant droits	Soldes de réserve	Ayants cause	Total des pensions militaires
1997	884 833	265 044	1 149 877	62 891	372 370	5 367	190 542	568 279
1998	915 791	269 370	1 185 161	63 497	374 914	5 498	191 127	571 539
1999	946 415	270 789	1 217 204	64 422	369 706	5 595	186 753	562 054
2000	978 611	275 394	1 254 005	64 543	370 550	5 682	186 701	562 933
2001	1 011 566	279 556	1 291 122	64 788	374 086	5 739	187 235	567 060
2002	1 047 145	280 043	1 327 188	63 091	376 108	5 845	184 881	566 834
2003	1 093 894	283 425	1 377 319	62 867	376 331	5 886	184 615	566 832
2004	1 142 218	290 217	1 432 435	63 101	377 436	5 971	187 085	570 492
2005	1 180 492	288 051	1 468 543	63 054	377 495	6 111	182 717	566 323
2006	1 227 285	289 755	1 517 040	63 176	375 029	6 235	180 816	562 080
2007	1 280 402	292 980	1 573 382	62 917	371 963	6 311	181 520	559 794
2008 ⁽¹⁾	1 332 655	294 514	1 627 169	62 786	367 018	6 189	174 492	547 699

(1) La comptabilisation des effectifs cristallisés a connu une amélioration en 2008

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite en paiement au 31 décembre de chaque année, hors pensions temporaires d'orphelins



III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Effectifs des pensions et allocations entrées en paiement dans l'année

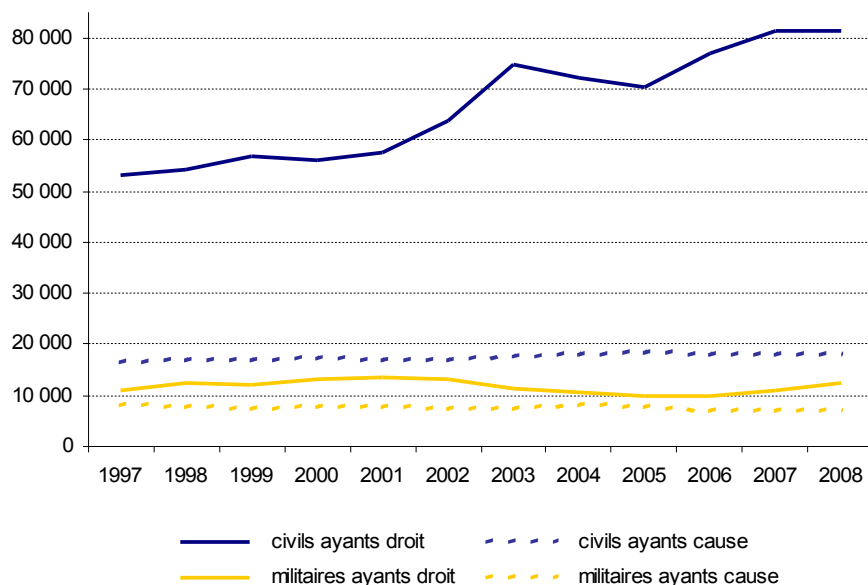
Année	Pensions civiles					Allocations temporaires d'invalidité	Pensions militaires		
	Ayant droits			Ayants cause	Total des pensions civiles		Ayant droits (y compris soldes de réserve)	Ayants cause	Total des pensions militaires
	Ancienneté ou motifs familiaux	Invalidité	Total						
1997	48 732	4 531	53 263	16 658	69 921	1 869	11 052	7 884	18 936
1998	50 046	4 255	54 301	16 765	71 066	1 944	12 355	7 592	19 947
1999	52 553	4 204	56 757	16 715	73 472	1 816	12 151	7 436	19 587
2000	52 021	4 186	56 207	17 073	73 280	1 795	13 060	7 689	20 749
2001	53 165	4 228	57 393	16 876	74 269	1 555	13 376	7 519	20 895
2002	59 192	4 609	63 801	16 888	80 689	1 521	13 288	7 319	20 607
2003	69 721	5 007	74 728	17 588	92 316	1 444	11 453	7 467	18 920
2004	67 099	4 904	72 003	17 999	90 002	1 565	10 556	7 978	18 534
2005	65 365	4 919	70 284	18 199	88 483	1 511	9 753	7 591	17 344
2006	71 922	4 853	76 775	17 962	94 737	1 552	9 720	6 911	16 631
2007	76 545	4 742	81 287	17 950	99 237	1 528	10 832	7 032	17 864
2008	77 119	4 337	81 456	18 052	99 508	1 552	12 420	6 932	19 352

A partir de 1997, les pensions principales d'orphelins figurent dans les flux d'ayants cause.

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite entrées en paiement l'année considérée, hors pensions temporaires d'orphelins

Evolution du nombre de pensions entrées en paiement dans l'année



III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Effectifs d'entrées en paiement par motif pour les pensions civiles d'ayants droit

	ancienneté		Invalidité	Motifs familiaux	ensemble
		dont carrières longues			
2004	57 414	-	4 904	9 685	72 003
2005	55 509	190	4 919	9 856	70 284
2006	65 170	2 127	4 853	6 752	76 775
2007	69 052	1 876	4 742	7 493	81 287
2008	68 885	2 786	4 337	8 234	81 456

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des Pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement dans l'année

Les différents motifs de départ à la retraite

Dans la fonction publique d'Etat, les départs en retraite des fonctionnaires civils sont traditionnellement regroupés selon les alinéas de l'article L24-I du code des pensions civiles et militaires de retraite :

- le premier alinéa correspond aux pensions liquidées par ancienneté, c'est-à-dire à la demande de l'intéressé s'il a atteint l'âge auquel il peut partir ou d'office s'il a atteint la limite d'âge de son grade ; dans cette présentation, cet alinéa est complété par le cinquième alinéa et par l'article L25 bis qui ouvre la possibilité aux fonctionnaires ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé suffisamment longtemps de partir à la retraite avant leur âge normal d'ouverture du droit dans le cadre du dispositif carrières longues
- le deuxième alinéa concerne les mises à la retraite pour invalidité.
- les autres alinéas détaillent les possibilités de départs anticipés pour motifs dits familiaux, notamment pour les parents de trois enfants. Ils sont regroupés ici.

Les conditions de départ anticipé pour motifs familiaux pour les agents ayant 15 ans de services recouvrent 3 cas :

- soit 3 enfants vivants ou élevés pendant 9 ans,
- soit un enfant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité,
- soit un conjoint invalide

III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Evolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés (stock)

Pensions en paiement au 31 décembre

Fonctionnaires civils	ayants droit		ayants cause	
	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)
1995	496	67,6	477	32,2
1996	499	67,6	480	32,4
1997	503	67,5	481	32,3
1998	507	67,5	484	32,3
1999	514	67,5	489	32,3
2000	518	67,5	492	32,3
2001	522	67,5	495	32,3
2002	527	67,5	497	32,2
2003	532	67,6	502	32,3
2004	535	67,5	504	32,3
2005	538	67,5	506	32,2
2006	541	67,5	510	31,7 *
2007	545	67,5	512	31,7
2008	549	67,5	514	31,6

Militaires	ayants droit		ayants cause	
	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)
1995	460	65,1	439	32,0
1996	464	65,1	443	32,1
1997	467	65,1	446	32,1
1998	469	65,1	448	32,2
1999	473	65,1	451	32,2
2000	474	65,1	452	32,2
2001	475	65,1	454	32,3
2002	477	65,1	456	32,3
2003	478	65,1	456	32,3
2004	481	65,1	458	32,3
2005	482	65,1	459	32,4
2006	483	65,0	461	31,7 *
2007	483	64,8	461	31,6
2008	483	64,5	462	31,6

* En 2006, le mode de calcul du pourcentage de liquidation des ayants cause a été affiné par rapport aux années antérieures.

A méthodologie identique, entre 2005 et 2006, ce pourcentage baisse de 0,1 point pour les civils ; il est inchangé pour les militaires.

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite en paiement au 31 décembre, hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins (principales et temporaires)

III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Evolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés (flux)

Pensions entrées en paiement dans l'année

Fonctionnaires civils	ayants droit		ayants cause	
	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)
1995	531	67,3	494	32,6
1996	541	67,5	500	32,6
1997	548	67,9	500	32,6
1998	558	68,1	504	33,0
1999	561	68,1	512	33,0
2000	568	68,0	515	33,0
2001	571	68,3	516	33,2
2002	577	68,5	521	33,2
2003	579	68,5	525	33,2
2004	575	67,9	526	33,3
2005	580	67,7	527	33,3
2006	582	67,6	535	32,0 *
2007	593	67,5	535	32,1
2008	598	67,1	540	32,2

Militaires	ayants droit		ayants cause	
	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)	Indice de liquidation	Taux de liquidation (en %)
1995	482	65,1	453	32,9
1996	480	64,9	460	33,1
1997	479	67,2	468	33,1
1998	483	67,2	465	33,1
1999	485	67,0	468	33,1
2000	480	66,9	470	33,4
2001	479	66,5	474	33,5
2002	483	66,4	475	33,5
2003	481	66,0	475	33,2
2004	489	66,4	474	33,1
2005	492	66,1	479	33,2
2006	482 (1)	61,7 (1)	480	31,9 *
2007	477 (1)	60,3 (1)	484	32,1
2008	478	60,1	486	32,3

(1) Les baisses de 2006 et 2007 s'expliquent par l'élargissement des conditions d'accès à une pension militaire de retraite aux sous-officiers atteints d'une invalidité avant 15 ans de services.

* En 2006, le mode de calcul du pourcentage de liquidation des ayants cause a été affiné par rapport aux années antérieures.

A méthodologie identique, entre 2005 et 2006, ce pourcentage baisse de 0,1 point pour les civils ; il est inchangé pour les militaires.

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite entrées en paiement dans l'année hors pensions d'orphelins (principales et temporaires) et hors pensions cristallisées

III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Evolution des proportions de pensions d'ayants droit portées au minimum garanti

Années	CIVILS		MILITAIRES	
	Stock	Flux	Stock	Flux
2000	14,8%	10,5%	14,1%	19,5%
2001	16,0%	10,0%	17,3%	20,2%
2002	15,7%	10,6%	17,7% *	24,2%
2003	15,3%	10,4%	18,1% *	25,6%
2004	15,1%	11,0%	18,6%	24,0%
2005	14,8%	11,1%	18,9%	24,9%
2006	14,6%	11,6%	19,4%	30,3%
2007	14,4%	10,7%	20,0%	30,1%
2008	14,1%	10,7%	20,9%	28,6%

* données rectifiées par rapport au recueil 2007

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite d'ayants droit entrées en paiement dans l'année (flux) ou en paiement au 31 décembre de l'année (stock)

III. Séries historiques pensions civiles et militaires de retraite

Informations réglementaires

Evolution de la valeur du point de la fonction publique

01.03.1995	317,99 F	(+ 1,2 %)
01.11.1995	322,44 F	(+ 1,4 %)
01.03.1997	324,05 F	(+ 0,5 %)
01.10.1997	325,67 F	(+ 0,5 %)
01.04.1998	328,28 F	(+ 0,8 %)
01.11.1998	329,90 F	(+ 0,5 %)
01.04.1999	331,55 F	(+ 0,5 %)
01.12.1999	334,19 F	(+0,8 %)
01.12.2000	335,86 F	(+0,5 %)
01.05.2001	337,54 F	(+0,5 %)
01.11.2001	339,90 F	(+0,7 %)
01.03.2002	52,1284 €	(+0,6 %)
01.12.2002	52,4933 €	(+0,7 %)
01.01.2004	52,7558 €	(+0,5 %)
01.02.2005	53,0196 €	(+0,5 %)
01.07.2005	53,2847 €	(+0,5 %)
01.11.2005	53,7110 €	(+0,8 %)
01.07.2006	53,9795 €	(+0,5 %)
01.02.2007	54,4113 €	(+0,8 %)
01.03.2008	54,6834 €	(+0,5 %)
01.10.2008	54,8475 €	(+0,3 %)

Evolution des taux

Année	Taux de cotisation salariale (hors taux spécifiques pour les primes)	Taux de contribution employeur			
		Fonctionnaires civils		Militaires	ATI
		Etat	Etablissements publics		
2006	7,85%	49,90%	33,00%	100,00%	0,30%
2007	7,85%	50,74%	39,50%	101,05%	0,31%
2008	7,85%	55,71%	50,00%	103,50%	0,31%

Revalorisation des pensions

01.01.2004	1,5%
01.01.2005	2,0%
01.01.2006	1,8%
01.01.2007	1,8%
01.01.2008	1,1%
01.09.2008	0,8%

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Répartition du flux 2008 par motif de départ à la retraite, sexe et catégorie

		Ayants droit (1)					Ayants cause		
		Ancienneté		Invalidité	Motifs familiaux	Ensemble	Décès en activité	Décès à la retraite	Ensemble
			<i>dont carrières longues</i>						
Hommes	Actifs	13 142	2	673	15	13 830			
	Sédentaires	22 567	1 830	1 213	152	23 932			
	Ensemble	35 709	1 832	1 886	167	37 762	778	3 335	4 113
Femmes	Actifs	6 619	0	329	1 778	8 726			
	Sédentaires	26 557	954	2 122	6 289	34 968			
	Ensemble	33 176	954	2 451	8 067	43 694	1 390	12 003	13 393
Orphelins							395	151	546
Ensemble	Actifs	19 761	2	1 002	1 793	22 556			
	Sédentaires	49 124	2 784	3 335	6 441	58 900			
	Ensemble	68 885	2 786	4 337	8 234	81 456	2 563	15 489	18 052

(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Grandeurs moyennes sur le flux 2008 des fonctionnaires civils

	ayants droit		ayants cause		
	ancienneté	tous	décès en activité	décès en retraite	tous
effectifs (1)	68 885	81 456	2 563	15 489	18 052
part d'hommes	51,8%	46,4%	30,4%	21,5%	22,8%
part d'orphelins (pensions principales)			15,4%	1,0%	3,0%
part d'invalides		5,3%			
effectifs de carrières longues	2 783	2 786			
Indicateurs (2)					
âge moyen de radiation des cadres	59,39	58,68			
âge moyen de première mise en paiement	59,57	58,84	52,94	74,19	71,56
durée moyenne de services acquis (en trimestres)	138,6	134,3	109,1	132,6	129,7
durée moyenne de bonifications acquises (en trimestres)	5,7	6,2	4,6	10,6	9,9
durée moyenne d'assurance tous régimes (en trimestres)	164,4	161,4			
taux moyen de liquidation (en %)	68,7	67,1	25,3	33,2	32,2
indice moyen	611	598	538	540	540
pension annuelle moyenne (montant principal) (en €)	23 732	22 852	8 524	10 644	10 382
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) (en €)	24 202	23 488	8 756	11 148	10 852
pension annuelle moyenne (principal) Hommes (en €)	24 866	24 424	7 984	9 530	9 237
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) Hommes (en €)	25 650	25 241	8 123	9 829	9 506
pension annuelle moyenne (principal) Femmes (en €)	22 510	21 493	8 826	10 954	10 733
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) Femmes (en €)	22 643	21 973	9 111	11 514	11 265
part de la majoration pour enfant dans la pension principale moyenne	1,6%	2,3%	1,5%	4,5%	4,1%
pensions portées au minimum garanti	8,7%	10,7%	12,6%	13,4%	13,3%
pensions au taux de 80% (hors surcote et pensions portées au minimum garanti)	3,2%	3,7%	1,2%	18,9%	16,7%

Montants bruts exprimés en année pleine

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : (1) pour les effectifs, pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008, hors pensions temporaires d'orphelins et hors pensions cristallisées

(2) Pour les indicateurs, les calculs sont effectués hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins (principales et temporaires)

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Caractéristiques des liquidants civils ayants droit

		hommes	femmes	ensemble
actifs/sédentaires	actifs	37%	20%	28%
	sédentaires	63%	80%	72%
	ensemble	100%	100%	100%
motif de liquidation	ancienneté	95%	76%	85%
	<i>dont carrières longues</i>	5%	3%	4%
	invalidité	5%	6%	5%
	motifs familiaux	0%	18%	10%
	ensemble	100%	100%	100%
catégorie statutaire	A	44%	51%	48%
	B	8%	12%	10%
	C	12%	21%	17%
	Hors catégorie (1)	12%	1%	6%
	Autres (2)	24%	15%	19%
	ensemble	100%	100%	100%
mode de calcul de la pension	normal	91%	87%	89%
	minimum garanti	9%	13%	11%
	invalidité (L30)	0%	0%	0%
	ensemble	100%	100%	100%

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire

(2) Pour l'essentiel La Poste et France Telecom

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite, ayants droit, entrées en paiement en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Répartition des pensions civiles d'ayants droit par administration, catégorie statutaire et sexe

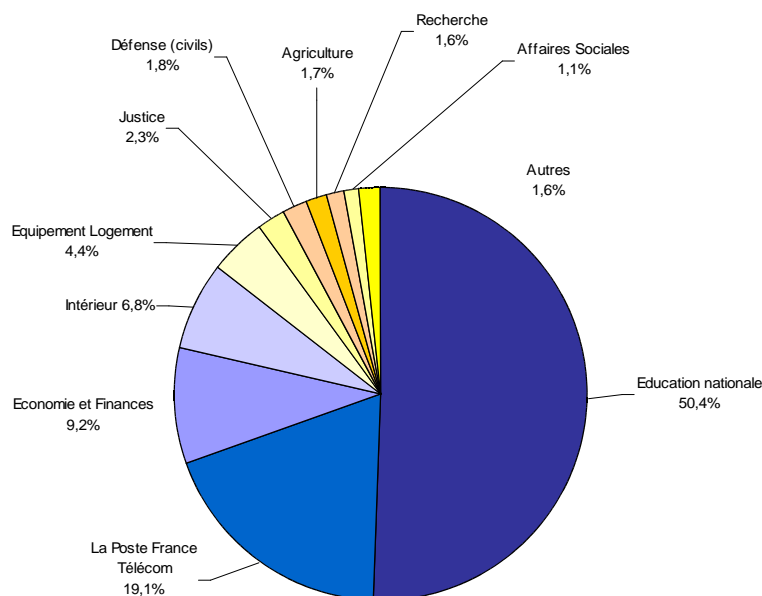
Administrations	Catégories statutaires										Ensemble		
	A		B		C		Hors catégorie (1)		Autres (2)				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Affaires étrangères	56	11	21	23	29	95	-	-	-	-	106	129	235
Affaires sociales, travail et intégration	114	106	81	194	90	281	-	-	-	-	285	581	866
Agriculture	375	169	269	179	136	272	-	-	-	-	780	620	1 400
Anciens combattants et victimes de guerre	5	3	-	2	3	5	-	-	-	-	8	10	18
Aviation civile et Météo France	189	31	45	16	10	37	10	-	-	-	254	84	338
Culture	81	48	34	40	61	58	-	-	-	-	176	146	322
Défense civils	197	43	201	174	118	733	-	-	-	-	516	950	1 466
DOM-TOM	-	-	-	2	-	5	-	-	-	-	-	7	7
Economie et Finances	1 443	505	941	1 698	614	2 284	-	-	2	-	3 000	4 487	7 487
Education nationale	12 812	20 610	402	1 913	1 581	3 774	-	-	-	-	14 795	26 297	41 092
Equipement, Logement et Transport	295	54	715	242	1 670	648	-	-	-	-	2 680	944	3 624
France Télécom (à compter du 01.01.1992)	3	-	-	-	-	-	-	-	3 467	2 675	3 470	2 675	6 145
INRA	116	52	63	68	25	18	-	-	-	-	204	138	342
Intérieur	148	110	79	228	210	757	3 766	213	-	-	4 203	1 308	5 511
Justice	206	150	77	280	80	405	636	46	-	-	999	881	1 880
La Poste (à compter du 01.01.1992)	12	2	-	-	-	-	-	-	5 589	3 769	5 601	3 771	9 372
Premier ministre	2	6	2	12	2	16	-	-	-	-	6	34	40
P.T.T.	1	-	-	-	-	-	-	-	17	4	18	4	22
Recherche	580	422	65	157	7	34	-	-	-	-	652	613	1 265
Transports - Mer	-	-	5	5	4	10	-	-	-	-	9	15	24
TOTAL	16 635	22 322	3 000	5 233	4 640	9 432	4 412	259	9 075	6 448	37 762	43 694	81 456

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire

(2) Pour l'essentiel la Poste et France Telecom

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

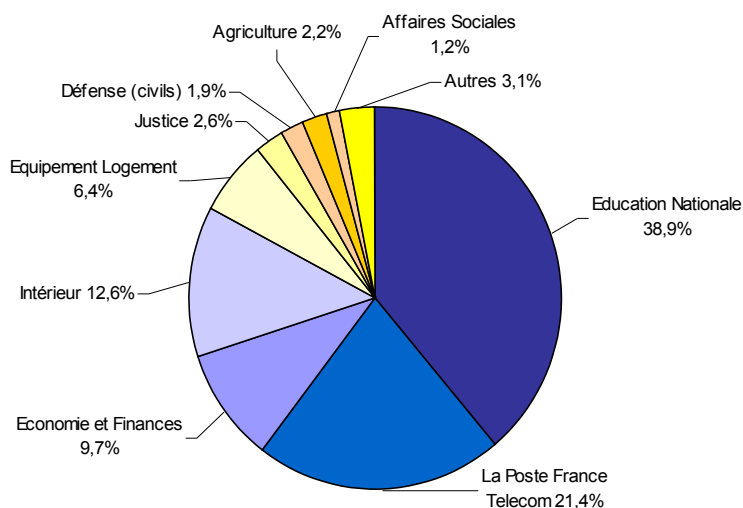
a. civils

Répartition des pensions d'ayants cause par administration et type de décès

Administrations	Décès en activité	Décès à la retraite	Ensemble
Affaires étrangères	10	46	56
Affaires sociales, travail et intégration	41	166	207
Agriculture	57	340	397
Anciens combattants et victimes de guerre	5	60	65
Aviation civile et Météo France	20	119	139
Culture	17	52	69
Défense civils	49	289	338
DOM-TOM	1	6	7
Economie et Finances	261	1 499	1 760
Education nationale	1 072	5 955	7 027
Equipement, Logement et Transport	166	983	1 149
France Télécom (à compter du 01.01.1992)	190	459	649
INRA	12	36	48
Intérieur	194	2 089	2 283
Justice	95	372	467
La Poste (à compter du 01.01.1992)	327	878	1 205
Premier ministre	2	21	23
P.T.T.	5	2 003	2 008
Recherche	39	95	134
Transports - Mer	-	21	21
TOTAL	2 563	15 489	18 052

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants cause entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Répartition par âge à la radiation des cadres selon le motif de départ et le sexe

Motif de départ (1)	Ancienneté			Invalidité			Motifs familiaux			Ensemble ayants droit		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 36 ans	14	5	19	13	12	25	-	10	10	27	27	54
36 ans	2	2	4	4	9	13	1	13	14	7	24	31
37 ans	7	1	8	1	6	7	-	27	27	8	34	42
38 ans	10	6	16	6	8	14	-	40	40	16	54	70
39 ans	14	4	18	11	10	21	-	46	46	25	60	85
40 ans	6	4	10	6	12	18	-	42	42	12	58	70
41 ans	17	10	27	9	17	26	-	58	58	26	85	111
42 ans	21	6	27	15	17	32	-	59	59	36	82	118
43 ans	24	16	40	13	24	37	-	102	102	37	142	179
44 ans	31	6	37	16	24	40	-	112	112	47	142	189
45 ans	28	16	44	23	37	60	-	172	172	51	225	276
46 ans	33	15	48	27	40	67	2	176	178	62	231	293
47 ans	25	22	47	24	42	66	1	180	181	50	244	294
48 ans	23	13	36	35	60	95	2	245	247	60	318	378
49 ans	29	13	42	55	83	138	2	274	276	86	370	456
50 ans	288	31	319	72	72	144	3	373	376	363	476	839
51 ans	333	32	365	87	83	170	6	427	433	426	542	968
52 ans	474	42	516	94	115	209	1	411	412	569	568	1 137
53 ans	545	50	595	125	102	227	5	486	491	675	638	1 313
54 ans	535	407	942	131	117	248	4	534	538	670	1 058	1 728
55 ans	5 686	2 490	8 176	198	179	377	34	665	699	5 918	3 334	9 252
56 ans	2 228	1 415	3 643	123	161	284	16	580	596	2 367	2 156	4 523
57 ans	1 937	1 112	3 049	149	180	329	27	552	579	2 113	1 844	3 957
58 ans	1 269	893	2 162	156	243	399	21	525	546	1 446	1 661	3 107
59 ans	991	896	1 887	169	236	405	25	436	461	1 185	1 568	2 753
60 ans	13 491	18 786	32 277	179	320	499	9	890	899	13 679	19 996	33 675
61 ans	2 865	2 910	5 775	62	102	164	5	297	302	2 932	3 309	6 241
62 ans	1 462	1 378	2 840	49	56	105	3	180	183	1 514	1 614	3 128
63 ans	700	624	1 324	11	29	40	-	98	98	711	751	1 462
64 ans	675	581	1 256	16	33	49	-	48	48	691	662	1 353
65 ans	1 392	1 133	2 525	7	21	28	-	8	8	1 399	1 162	2 561
> 65 ans	554	257	811	-	1	1	-	1	1	554	259	813
TOTAL	35 709	33 176	68 885	1 886	2 451	4 337	167	8 067	8 234	37 762	43 694	81 456
Age moyen	58,95	59,86	59,39	55,15	55,51	55,36	56,63	54,48	54,52	58,75	58,62	58,68

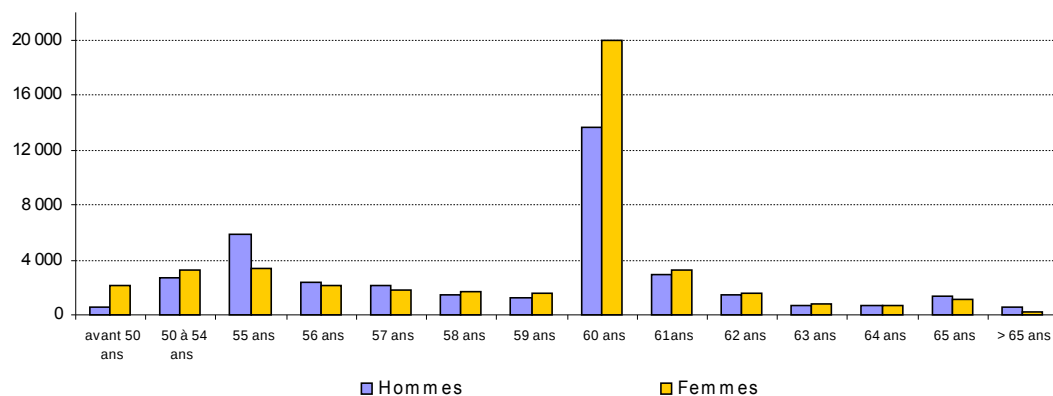
(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

Sont prises en compte les pensions attribuées en premier droit en 2008 à des fonctionnaires radiés des cadres antérieurement sans pouvoir prétendre à pension à paiement immédiat ; ce qui explique que l'on trouve des pensions d'ancienneté à des âges inférieurs à l'âge normal de départ à la retraite

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008

Répartition par sexe et âge des pensions d'ayants-droit entrées en paiement en 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Répartition par âge à la radiation des cadres selon la catégorie et le sexe

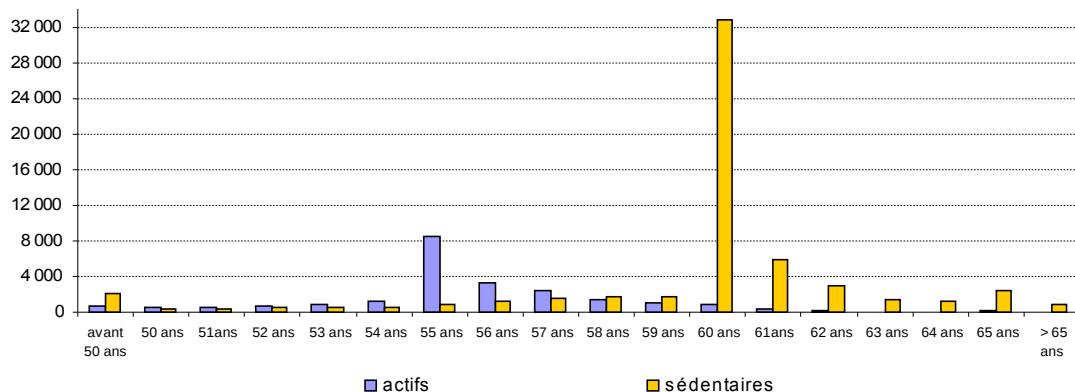
catégorie	Actifs (1)			Sédentaires			Ensemble ayants droit		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 36 ans	1	3	4	26	24	50	27	27	54
36 ans	-	5	5	7	19	26	7	24	31
37 ans	3	4	7	5	30	35	8	34	42
38 ans	5	4	9	11	50	61	16	54	70
39 ans	7	6	13	18	54	72	25	60	85
40 ans	3	7	10	9	51	60	12	58	70
41 ans	12	12	24	14	73	87	26	85	111
42 ans	16	7	23	20	75	95	36	82	118
43 ans	15	23	38	22	119	141	37	142	179
44 ans	13	34	47	34	108	142	47	142	189
45 ans	17	50	67	34	175	209	51	225	276
46 ans	26	49	75	36	182	218	62	231	293
47 ans	14	53	67	36	191	227	50	244	294
48 ans	25	76	101	35	242	277	60	318	378
49 ans	32	93	125	54	277	331	86	370	456
50 ans	310	139	449	53	337	390	363	476	839
51 ans	357	183	540	69	359	428	426	542	968
52 ans	501	195	696	68	373	441	569	568	1 137
53 ans	601	227	828	74	411	485	675	638	1 313
54 ans	598	597	1 195	72	461	533	670	1 058	1 728
55 ans	5 748	2 688	8 436	170	646	816	5 918	3 334	9 252
56 ans	1 911	1 446	3 357	456	710	1 166	2 367	2 156	4 523
57 ans	1 417	968	2 385	696	876	1 572	2 113	1 844	3 957
58 ans	761	663	1 424	685	998	1 683	1 446	1 661	3 107
59 ans	511	463	974	674	1 105	1 779	1 185	1 568	2 753
60 ans	502	372	874	13 177	19 624	32 801	13 679	19 996	33 675
61 ans	172	152	324	2 760	3 157	5 917	2 932	3 309	6 241
62 ans	113	70	183	1 401	1 544	2 945	1 514	1 614	3 128
63 ans	38	47	85	673	704	1 377	711	751	1 462
64 ans	41	41	82	650	621	1 271	691	662	1 353
65 ans	51	44	95	1 348	1 118	2 466	1 399	1 162	2 561
> 65 ans	9	5	14	545	254	799	554	259	813
TOTAL	13 830	8 726	22 556	23 932	34 968	58 900	37 762	43 694	81 456
Age moyen	55,79	55,98	55,86	60,46	59,28	59,76	58,75	58,62	58,68

(1) Sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de services actifs

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008

Répartition par sexe et âge des pensions d'ayants-droit entrées en paiement en 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

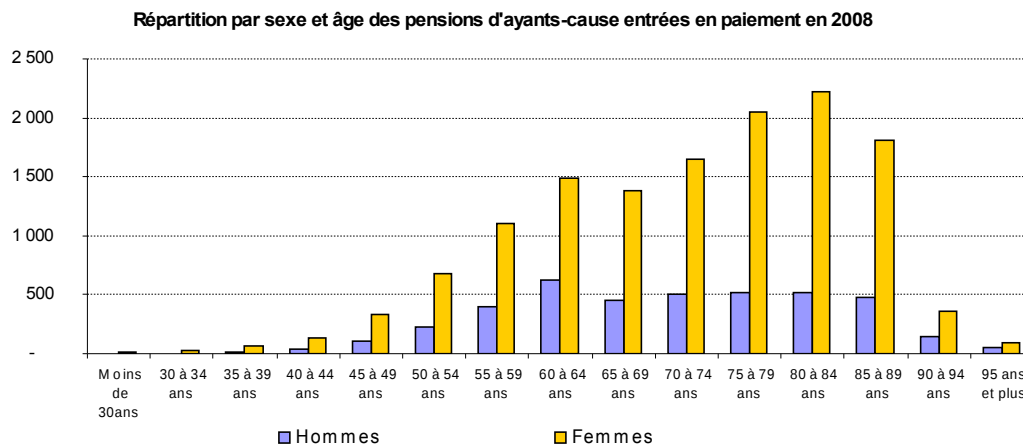
a. civils

Répartition par âge des pensions d'ayants cause

Âge au 31/12/2008	Décès en activité			Décès à la retraite			Ensemble ayants cause		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 30ans	-	3	3	-	6	6	-	9	9
30 à 34 ans	4	26	30	-	3	3	4	29	33
35 à 39 ans	18	54	72	1	13	14	19	67	86
40 à 44 ans	41	101	142	2	28	30	43	129	172
45 à 49 ans	83	247	330	22	82	104	105	329	434
50 à 54 ans	150	378	528	77	297	374	227	675	902
55 à 59 ans	202	376	578	199	725	924	401	1 101	1 502
60 à 64 ans	231	180	411	400	1 305	1 705	631	1 485	2 116
65 à 69 ans	34	20	54	422	1 365	1 787	456	1 385	1 841
70 à 74 ans	9	3	12	497	1 646	2 143	506	1 649	2 155
75 à 79 ans	4	2	6	519	2 048	2 567	523	2 050	2 573
80 à 84 ans	1	-	1	522	2 224	2 746	523	2 224	2 747
85 à 89 ans	1	-	1	481	1 814	2 295	482	1 814	2 296
90 à 94 ans	-	-	-	141	359	500	141	359	500
95 ans et plus	-	-	-	52	88	140	52	88	140
TOTAL	778	1 390	2 168	3 335	12 003	15 338	4 113	13 393	17 506
Age moyen	55,64	52,26	53,47	74,34	74,40	74,39	70,80	72,10	71,80

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants cause entrées en paiement en 2008 hors pensions principales et temporaires d'orphelins



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Durées moyennes des services et bonifications par catégorie, motif de départ et sexe

durées : en trimestres

Actifs (1)	Ancienneté		Invalidité		Motifs familiaux		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Durée d'assurance totale (tous régimes)	158,7	157,0	145,8	141,7	135,5	148,2	158,0	154,6
Durée de services acquis	135,7	140,1	128,4	123,4	124,9	120,9	135,3	135,5
Durée de services retenus	134,9	139,0	127,9	123,1	124,9	120,6	134,6	134,7
Bonifications L12 acquises	1,9	7,4	1,0	6,3	2,3	14,8	1,9	8,9
Bonifications L12 retenues	1,3	6,3	0,8	5,7	2,3	13,4	1,3	7,7
Bonifications non L12 acquises	6,6	0,6	4,7	0,9	1,2	0,2	6,5	0,5
Bonifications non L12 retenues	5,6	0,5	4,4	0,9	1,2	0,2	5,5	0,5

Sédentaires	Ancienneté		Invalidité		Motifs familiaux		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Durée d'assurance totale (tous régimes)	167,6	166,4	137,1	138,0	144,2	147,6	165,9	161,3
Durée de services acquis	142,4	136,4	113,5	107,6	121,8	106,0	140,8	129,2
Durée de services retenus	139,3	134,7	113,1	107,4	121,6	105,6	137,8	127,8
Bonifications L12 acquises	3,3	5,7	1,7	4,3	1,3	11,0	3,2	6,6
Bonifications L12 retenues	2,4	5,2	1,4	4,2	1,3	10,4	2,4	6,1

(1) Sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de services actifs

durées acquises : durées de services au sens de l'article L11 du code des pensions civiles et militaires

durées retenues : durées de services retenues après écrêtement à 75% (ou 80%)

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Répartition de l'indice majoré selon le motif de départ et le sexe

Motif de départ (1)	Ancienneté			Invalidité			Motifs familiaux			Ensemble ayants droit		
	Indice majoré (2)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
< 300	95	250	345	50	167	217	1	196	197	146	613	759
300 à 349	1 038	1 271	2 309	236	349	585	19	685	704	1 293	2 305	3 598
350 à 399	3 316	3 608	6 924	444	547	991	39	1 018	1 057	3 799	5 173	8 972
400 à 449	3 533	3 961	7 494	268	264	532	21	821	842	3 822	5 046	8 868
450 à 499	2 576	3 401	5 977	157	237	394	18	780	798	2 751	4 418	7 169
500 à 549	3 605	2 999	6 604	203	189	392	10	800	810	3 818	3 988	7 806
550 à 599	2 647	1 279	3 926	83	90	173	4	654	658	2 734	2 023	4 757
600 à 649	2 604	3 976	6 580	112	214	326	9	969	978	2 725	5 159	7 884
650 à 699	3 737	4 373	8 110	160	187	347	15	752	767	3 912	5 312	9 224
700 à 749	2 299	2 034	4 333	36	44	80	6	440	446	2 341	2 518	4 859
750 à 799	4 620	3 811	8 431	84	121	205	9	511	520	4 713	4 443	9 156
800 à 849	1 319	650	1 969	23	15	38	8	158	166	1 350	823	2 173
850 à 899	529	112	641	-	3	3	1	26	27	530	141	671
900 à 949	283	178	461	6	2	8	1	38	39	290	218	508
950 à 999	1 776	925	2 701	14	17	31	4	163	167	1 794	1 105	2 899
1000 à 1099	573	168	741	5	4	9	1	34	35	579	206	785
1100 à 1199	613	122	735	3	1	4	-	17	17	616	140	756
1200 à 1299	266	34	300	-	-	-	1	4	5	267	38	305
>= 1300	280	24	304	2	-	2	-	1	1	282	25	307
TOTAL	35 709	33 176	68 885	1 886	2 451	4 337	167	8 067	8 234	37 762	43 694	81 456

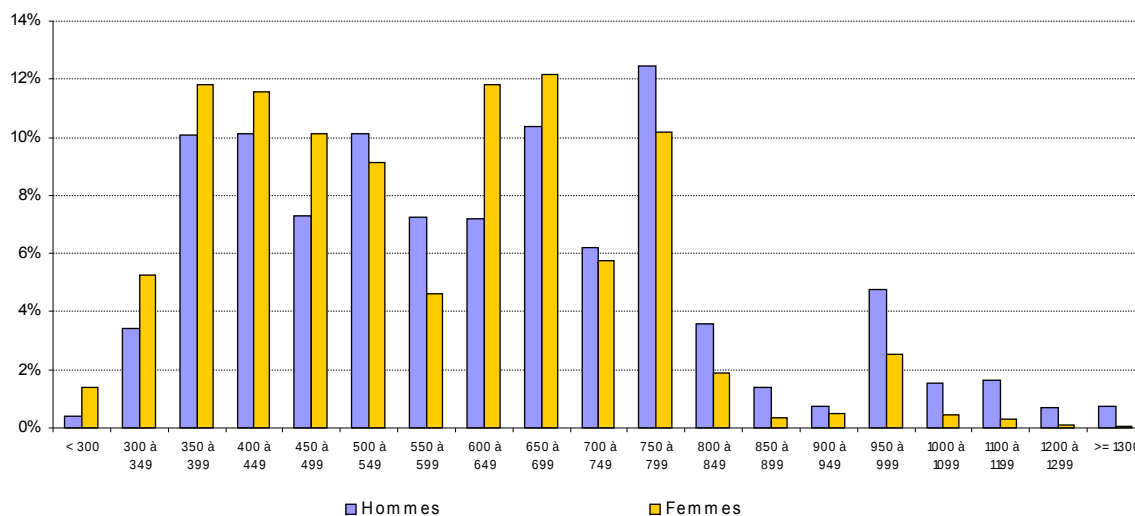
(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

(2) y compris ISSP, PSS

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008

Répartition des pensions civiles ayants droit entrées en paiement en 2008 selon l'indice majoré et le sexe



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et motif de départ

(pension principale et accessoires de pension)

		Ayants droit (1)				Ayants cause		
		Ancienneté	Invalidité	Motifs familiaux	Ensemble	Décès en activité	Décès à la retraite	Ensemble
Hommes	Actifs	21 687	17 982	ns	21 506			
	Sédentaires	27 958	17 909	20 297	27 400			
	Ensemble	25 650	17 935	20 377	25 241	8 123	9 829	9 506
Femmes	Actifs	24 242	19 702	23 604	23 941			
	Sédentaires	22 244	16 155	20 063	21 482			
	Ensemble	22 643	16 631	20 843	21 973	9 111	11 514	11 265
Ensemble	Actifs	22 543	18 547	23 584	22 448			
	Sédentaires	24 869	16 793	20 068	23 887			
	Ensemble	24 202	17 198	20 834	23 488	8 756	11 148	10 852

(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

ns : non significatif

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions principales et temporaires d'orphelins

Montants bruts exprimés en année pleine

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et catégorie statutaire

en euros

Montants bruts exprimés en année pleine.

	Catégorie	Nombre	Pension moyenne annuelle *
Hommes	A	16 635	32 617
	B	3 000	18 852
	C	4 640	13 252
	Hors catégorie (1)	4 412	25 301
	Autres (2)	9 075	19 934
	Sous total		37 762
Femmes	A	22 322	27 467
	B	5 233	18 258
	C	9 432	13 687
	Hors catégorie (1)	259	21 584
	Autres (2)	6 448	18 106
	Sous total		43 694
Total	A	38 957	29 666
	B	8 233	18 474
	C	14 072	13 544
	Hors catégorie (1)	4 671	25 095
	Autres (2)	15 523	19 175
	Total général		81 456

* y compris accessoires de pension

Distribution des pensions annuelles moyennes par décile

	Hommes	Femmes	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie (1)	Autres (2)	Total
1er décile	12 695	11 201	19 682	11 252	8 566	18 832	12 151	12 104
2e décile	15 918	13 970	23 226	14 673	10 365	20 905	14 073	14 909
3e décile	18 798	16 819	25 245	17 100	11 825	22 125	15 783	17 540
4e décile	21 611	18 967	27 186	18 536	12 345	23 365	17 118	20 130
5e décile	23 749	21 287	28 834	19 536	13 443	23 936	18 684	22 445
6e décile	26 651	23 511	30 583	20 440	14 591	24 922	20 189	24 891
7e décile	29 572	26 374	32 464	21 290	15 788	26 334	21 487	27 857
8e décile	32 835	29 257	35 028	22 076	16 967	28 603	23 183	30 944
9e décile	38 410	33 020	40 680	23 160	18 049	34 230	27 717	35 318

lecture : 20% des femmes dont la pension civile ayant droit est entrée en paiement en 2008 ont une pension annuelle moyenne inférieure à 13 970 €

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire

(2) Pour l'essentiel La Poste et France Telecom

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

Accessoires et suppléments de pension

en euros

	Ayants droit			Ayants cause		
	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension
Majoration pour enfants	16 570	25 359	2 553	5 179	12 136	1 427
Majoration pour tierce personne	173	30 282	12 900			
Rente viagère d'invalidité	177	20 219	6 264	134	11 953	4 776
Majoration handicap	182	19 947	2 941			
Nouvelle bonification indiciaire	15 721	25 950	163	870	11 066	56
Indemnité mensuelle de technicité	6 971	21 834	448	739	10 072	201

* y compris accessoires de pension

Montants bruts exprimés en année pleine

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008, hors pensions d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

a. civils

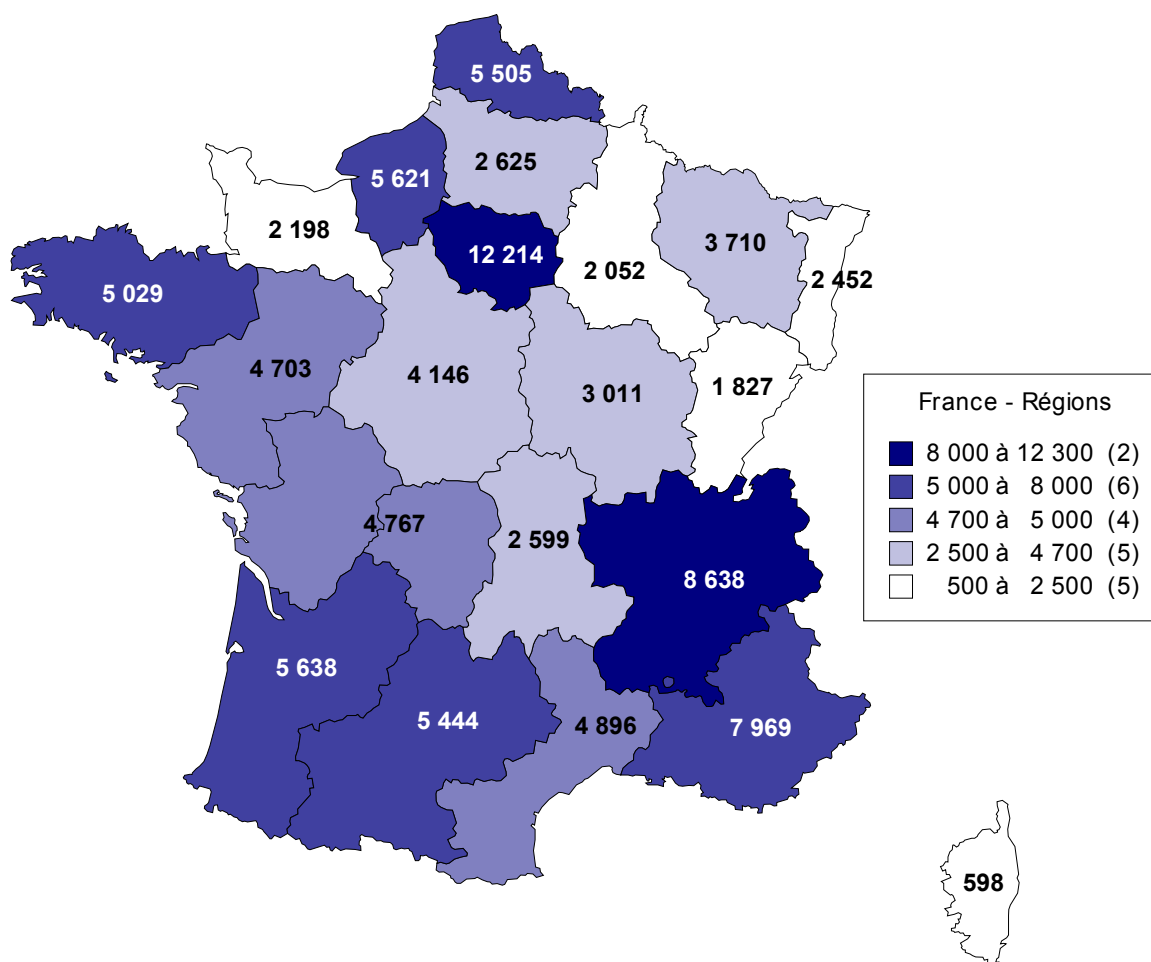
Répartition par centre de paiement des pensions civiles entrées en paiement

Centres de paiement		Pensions civiles		
		Ayants droit	Ayants cause	Total
I - Métropole	Ajaccio	399	199	598
	Amiens	2 162	463	2 625
	Besançon	1 486	341	1 827
	Bordeaux	4 602	1 036	5 638
	Caen	1 819	379	2 198
	Châlons-en-Champagne	1 680	372	2 052
	Clermont-Ferrand	2 072	527	2 599
	Créteil	3 058	554	3 612
	Dijon	2 418	593	3 011
	Grenoble	3 630	676	4 306
	Lille	4 504	1 001	5 505
	Limoges	3 832	935	4 767
	Lyon	3 653	679	4 332
	Marseille	3 663	921	4 584
	Metz	3 118	592	3 710
	Montpellier	3 801	1 095	4 896
	Nantes	3 863	840	4 703
	Nice	2 564	821	3 385
	Paris	7 244	1 358	8 602
	Rennes	4 025	1 004	5 029
	Rouen	4 707	914	5 621
	Strasbourg	2 051	401	2 452
	Toulouse	4 406	1 038	5 444
	Tours	3 392	754	4 146
	Total Métropole	78 149	17 493	95 642
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	1 461	254	1 715
	Saint-Denis	1 030	143	1 173
	Nouméa	168	24	192
	Papeete	258	31	289
		Total D.O.M.-T.O.M.	2 917	452
III - Etranger	Nantes étranger	390	107	497
	Autres assignations	-	-	-
		Total Etranger	390	107
TOTAL GENERAL		81 456	18 052	99 508

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins

**Répartition par centre de paiement des pensions civiles (ayants droit et ayants cause)
entrées en paiement en 2008**



Champ : pensions civiles de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins

Les pensions de Poitou-Charentes étaient gérées par la région Limousin en 2008.

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Répartition du flux 2008 par motif de départ à la retraite

	Ayants droit (1)				Ayants cause		
	Ancienneté	Invalidité	Motifs familiaux	Ensemble	Décès en activité	Décès à la retraite	Ensemble
Hommes	10 377	1 023		11 400	5	63	68
Femmes	806	206	8	1 020	171	6 575	6 746
Orphelins					42	76	118
Ensemble	11 183	1 229	8	12 420	218	6 714	6 932

(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 - Hors pensions cristallisées et hors pensions temporaires d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Grandeurs moyennes sur le flux 2008

	ayants droit		ayants cause		
	ancienneté	tous	décès en activité	décès en retraite	tous
Effectifs (1)	11 183	12 420	218	6 714	6 932
dont soldes de réserve		184			
part d'hommes	92,8%	91,8%	2,3%	0,9%	1,0%
part d'orphelins (pensions principales)			19,3%	1,1%	1,7%
part d'invalides		9,9%			
Indicateurs (2)					
âge moyen de radiation des cadres	45,71	43,76			
âge moyen de première mise en paiement	45,78	43,83	43,64	73,57	72,79
durée moyenne de services acquis (en trimestres)	103,5	95,4	97,9	96,3	96,4
durée moyenne de bonifications acquises (en trimestres)	36,6	33,6	31,3	47,1	46,7
durée moyenne d'assurance tous régimes (en trimestres)	140,5	129,2			
taux moyen de liquidation (en %)	65,2	60,1	28,7	32,4	32,3
indice moyen	496	478	491	485	486
pension annuelle moyenne (montant principal) (en €)	18 891	17 319	8 603	9 339	9 320
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) (en €)	19 429	17 805	8 754	9 878	9 849
pension annuelle moyenne (principal) Hommes (en €)	19 232	17 782	ns	6 825	6 767
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) Hommes (en €)	19 806	18 306	ns	6 901	6 838
pension annuelle moyenne (principal) Femmes (en €)	14 503	12 138	8 679	9 363	9 345
pension annuelle moyenne (principal+accessoires) Femmes (en €)	14 578	12 199	8 833	9 906	9 879
part de la majoration pour enfant dans la pension principale moyenne	1,7%	1,5%	1,3%	5,0%	4,9%
pensions portées au minimum garanti	21,6%	28,6%	5,7%	9,2%	9,2%
pensions au taux de 80% (hors décote et pensions portées au minimum garanti)	47,6%	47,1%	25,9%	44,4%	43,9%

ns : non significatif

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : (1) pour les effectifs, pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins et hors pensions cristallisées

(2) Pour les indicateurs, les calculs sont effectués hors pensions cristallisées, et hors pensions d'orphelins (principales et temporaires)

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Caractéristiques des liquidants militaires ayants droit

		Hommes	Femmes	Ensemble
motif de liquidation	ancienneté	91%	79%	90%
	invalidité	9%	20%	10%
	motifs familiaux		1%	
	ensemble	100%	100%	100%
catégorie statutaire	Officiers généraux	1%		1%
	Officiers supérieurs	9%	4%	8%
	Officiers subalternes	4%	3%	5%
	Sous-officiers	66%	70%	66%
	Caporaux et soldats	20%	23%	20%
	ensemble	100%	100%	100%
mode de calcul de la pension	normal	72%	64%	71%
	minimum garanti invalidité (L35)	28%	36%	29%
	ensemble	100%	100%	100%

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite d'ayant droit entrées en paiement en 2008, hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

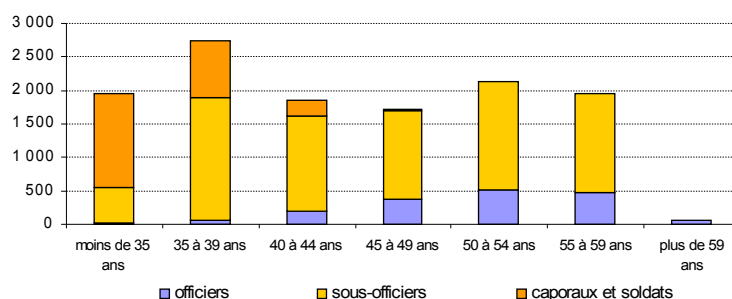
Répartition par âge à la radiation des cadres

Age à la radiation des cadres	Officiers généraux		Officiers supérieurs		Officiers subalternes		Sous-officiers		Caporaux et soldats		Total	
	Ancienneté	Invalidité	Ancienneté	Invalidité	Ancienneté	Invalidité	Ancienneté	Invalidité	Ancienneté	Invalidité	Ancienneté	Invalidité
Moins de 33 ans	-	-	1	-	-	7	59	151	19	956	79	1 114
33 ans	-	-	-	-	1	1	117	-	168	12	286	13
34 ans	-	-	1	-	1	-	200	4	247	8	449	12
35 ans	-	-	1	-	2	1	334	2	247	5	584	8
36 ans	-	-	-	-	7	3	397	7	244	6	648	16
37 ans	-	-	2	-	6	-	375	4	180	2	563	6
38 ans	-	-	-	-	13	-	382	1	110	-	505	1
39 ans	-	-	3	-	25	-	321	4	58	1	407	5
40 ans	-	-	2	-	22	-	296	4	75	1	395	5
41 ans	-	-	5	-	25	-	311	3	42	1	383	4
42 ans	-	-	11	-	32	-	302	2	47	-	392	2
43 ans	-	-	26	-	28	-	282	1	38	-	374	1
44 ans	-	-	22	-	28	1	218	4	20	-	288	5
45 ans	2	-	45	-	25	-	235	5	10	-	317	5
46 ans	-	-	48	-	20	1	209	5	7	-	284	6
47 ans	1	-	61	-	21	1	281	7	5	-	369	8
48 ans	-	-	49	-	15	-	392	2	3	-	459	2
49 ans	1	-	73	-	17	-	179	-	1	-	271	-
50 ans	-	-	63	-	14	1	319	3	3	-	399	4
51 ans	2	-	60	-	18	-	260	4	2	-	342	4
52 ans	2	-	119	-	30	1	295	2	-	-	446	3
53 ans	1	-	43	-	90	-	339	1	-	-	473	1
54 ans	1	-	56	-	10	-	391	2	-	-	458	2
55 ans	19	-	81	-	14	-	771	1	-	-	885	1
56 ans	21	-	119	-	22	1	607	-	1	-	770	1
57 ans	24	-	57	-	16	-	85	-	-	-	182	-
58 ans	12	-	28	-	4	-	2	-	-	-	46	-
59 ans	25	-	27	-	13	-	3	-	-	-	68	-
60 ans	8	-	15	-	12	-	-	-	1	-	36	-
61 ans	4	-	2	-	9	-	-	-	-	-	15	-
62 ans	2	-	4	-	-	-	-	-	-	-	6	-
63 ans	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
64 ans	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
>= 65 ans	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
TOTAL	128	-	1 024	-	541	18	7 962	219	1 528	992	11 183	1 229

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008
hors départs pour motifs familiaux (une pension d'officier supérieur et 7 pensions d'officiers subalternes)

Répartition par âge et grade des pensions militaires d'ayants-droit entrées en paiement en 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Répartition par âge des pensions d'ayants cause de militaires

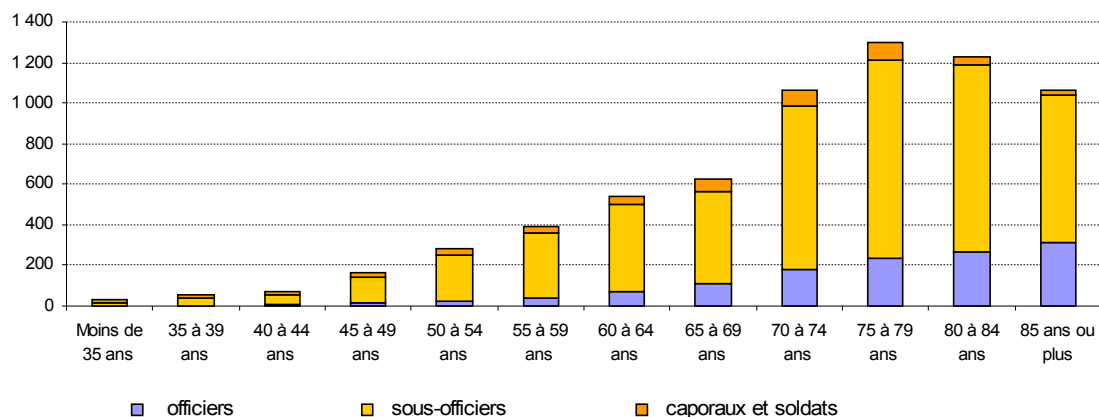
Age au 31/12/2008	Officiers généraux		Officiers supérieurs		Officiers subalternes		Sous-officiers		Caporaux et soldats		Total général
	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	
Moins de 30ans	-	-	-	-	1	-	4	1	5	-	11
30 à 34 ans	-	-	-	-	-	-	8	1	11	1	21
35 à 39 ans	-	-	-	-	1	2	24	15	5	4	51
40 à 44 ans	-	1	2	-	1	1	19	34	1	11	70
45 à 49 ans	-	1	4	8	-	2	42	82	1	28	168
50 à 54 ans	-	1	4	12	1	9	29	192	-	34	282
55 à 59 ans	-	2	1	21	1	15	10	308	-	31	389
60 à 64 ans	-	4	-	38	-	32	1	424	-	39	538
65 à 69 ans	-	2	-	69	-	37	-	458	-	59	625
70 à 74 ans	-	9	-	113	-	55	-	806	-	81	1 064
75 à 79 ans	-	12	-	151	-	68	-	982	-	85	1 298
80 à 84 ans	-	16	-	169	-	84	-	920	-	42	1 231
85 à 89 ans	-	21	-	150	-	65	-	548	-	26	810
90 à 94 ans	-	4	-	33	-	21	-	146	-	3	207
95 ans et plus	-	2	-	8	-	6	-	33	-	-	49
TOTAL	-	75	11	772	5	397	137	4 950	23	444	6 814

Il convient d'ajouter aux pensions ventilées ci-dessus 118 pensions principales d'orphelins

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite d'ayants cause entrées en paiement en 2008 - Hors pensions principales et temporaires d'orphelins

Répartition par âge et grade des pensions militaires d'ayants-cause entrées en paiement en 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Durée moyennes des services et bonifications par catégorie

durées : en trimestres

	Officiers	Sous-officiers	Caporaux et soldats	Ensemble
Durée d'assurance totale (tous régimes)	177,4	139,2	67,9	129,2
Durée de services acquis	123,7	104,2	47,7	95,4
Durée de services retenus	123,3	104,0	47,7	95,3
Bonifications L12 acquises	49,0	34,4	19,7	33,5
Bonifications L12 retenues	30,1	28,2	19,4	26,7
Bonifications non L12 acquises	0,7	-	-	0,1
Bonifications non L12 retenues	0,7	-	-	0,1

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 - Hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

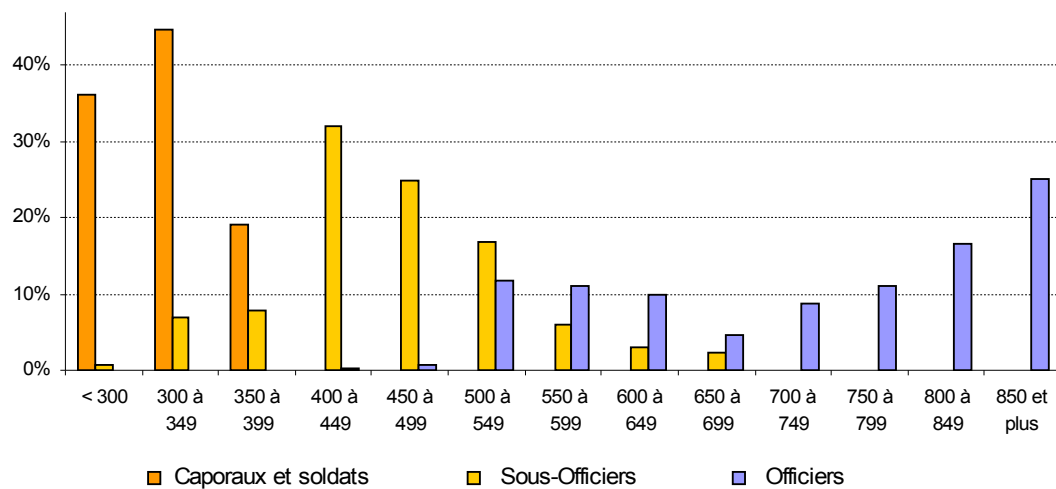
Répartition de l'indice majoré selon la catégorie et le sexe

Indice majoré	Officiers	Sous-officiers	Caporaux et soldats	Hommes	Femmes	Ensemble
< 300	-	51	911	818	144	962
300 à 349	-	563	1 129	1 535	157	1 692
350 à 399	-	639	480	987	132	1 119
400 à 449	3	2 618	-	2 353	268	2 621
450 à 499	12	2 029	-	1 833	208	2 041
500 à 549	201	1 368	-	1 518	51	1 569
550 à 599	191	486	-	673	4	677
600 à 649	171	246	-	395	22	417
650 à 699	80	181	-	255	6	261
700 à 749	151	-	-	148	3	151
750 à 799	190	-	-	185	5	190
800 à 849	287	-	-	274	13	287
850 à 899	24	-	-	23	1	24
900 à 949	33	-	-	31	2	33
950 à 999	132	-	-	131	1	132
1000 à 1099	97	-	-	96	1	97
1100 à 1199	49	-	-	49		49
1200 à 1299	49	-	-	47	2	49
>= 1300	49	-	-	49		49
TOTAL	1 719	8 181	2 520	11 400	1 020	12 420

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 - Hors pensions cristallisées

Répartition des pensions militaires ayant droit entrées en paiement en 2008 selon l'indice majoré et la catégorie



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Pensions moyennes annuelles en année pleine par sexe et motif de départ (pension principale et accessoires de pension)

Montants bruts exprimés en année pleine

en euros

	Ayants droit (1)				Ayants cause		
	Ancienneté	Invalidité	Motifs familiaux	Ensemble	Décès en activité	Décès à la retraite	Ensemble
Hommes	19 806	3 098	0	18 306	ns	6 901	6 838
Femmes	14 578	2 777	ns	12 199	8 833	9 906	9 879
Ensemble	19 429	3 044	ns	17 805	8 754	9 878	9 849

(1) voir page 10 pour la description des motifs de départ

ns : non significatif

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraites entrées en paiement en 2008 - hors pensions principales et temporaires d'orphelins et hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Pensions moyennes en année pleine par sexe et catégorie

en euros

	Catégorie	Nombre	Pension principale et accessoires de pension
Hommes	Officiers généraux (soldes de réserve)	126	57 153
	Officiers supérieurs	982	35 282
	<i>dont soldes de réserve</i>	32	49 848
	Officiers subalternes	533	28 023
	<i>dont soldes de réserve</i>	23	56 900
	Sous-officiers	7 473	18 106
	Caporaux et soldats	2 286	7 262
	Sous total	11 400	18 306
Femmes	Officiers généraux (soldes de réserve)	2	ns
	Officiers supérieurs	43	27 809
	<i>dont soldes de réserve</i>	-	
	Officiers subalternes	33	20 754
	<i>dont soldes de réserve</i>	1	ns
	Sous-officiers	708	13 165
	Caporaux et soldats	234	4 841
	Sous total	1 020	12 199
Total	Officiers généraux	128	57 109
	Officiers supérieurs	1 025	34 968
	Officiers subalternes	566	27 599
	Sous-officiers	8 181	17 679
	Caporaux et soldats	2 520	7 037
Total général		12 420	17 805

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008, hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

Accessoires et suppléments de pension

	Ayants droit			Ayants cause		
	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension
Majoration pour enfants	1 669	29 724	3 028	2 343	12 260	1 501
Majoration gendarme				661	11 559	2
Majoration pompier	276	12 906	2 061	80	6 564	1 006
Nouvelle bonification indiciaire	4 401	24 759	94	230	11 774	31

* y compris accessoires de pension

Montants bruts exprimés en année pleine

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008, hors pensions d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

b. militaires

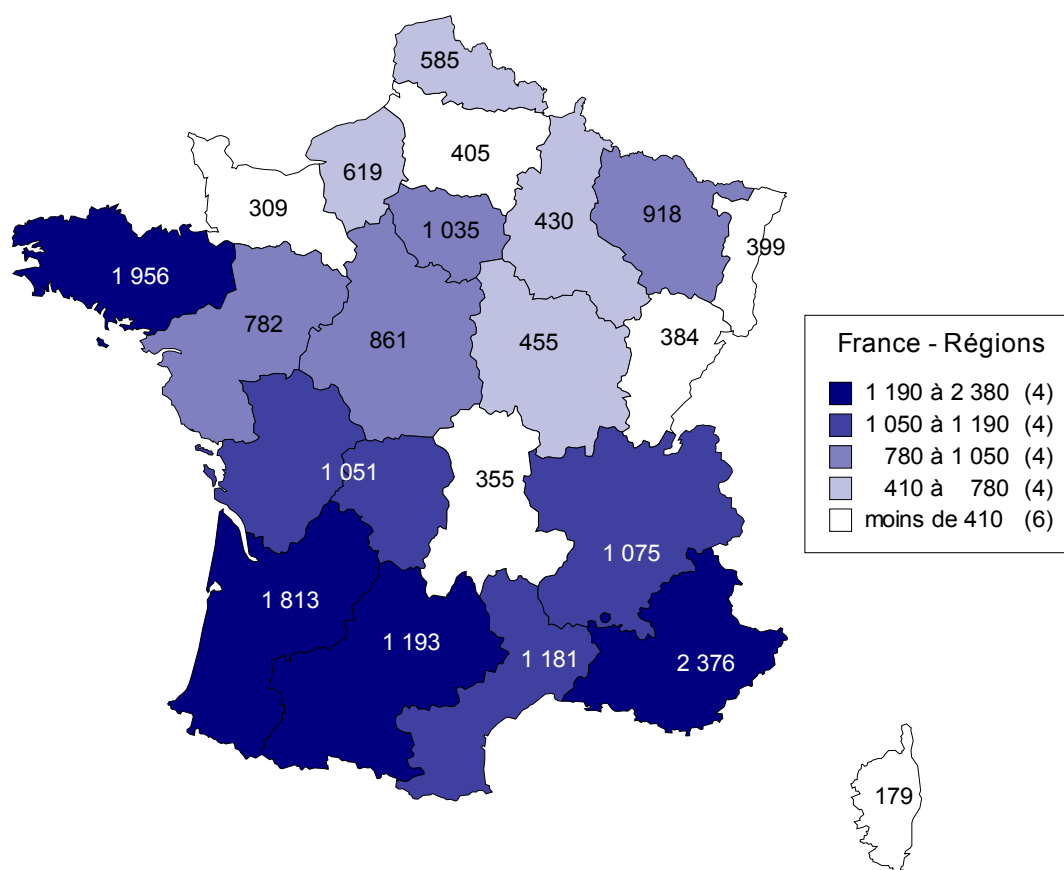
Répartition par centre de paiement des pensions militaires

Centres de paiement		Pensions militaires		
		Ayants droit	Ayants cause	Total
I - Métropole	Ajaccio	100	79	179
	Amiens	282	123	405
	Besançon	252	132	384
	Bordeaux	1 228	585	1 813
	Caen	199	110	309
	Châlons-en-Champagne	306	124	430
	Clermont-Ferrand	235	120	355
	Créteil	187	113	300
	Dijon	265	190	455
	Grenoble	404	231	635
	Lille	399	186	585
	Limoges	694	357	1 051
	Lyon	287	153	440
	Marseille	693	388	1 081
	Metz	659	259	918
	Montpellier	718	463	1 181
	Nantes	521	261	782
	Nice	776	519	1 295
	Paris	380	355	735
	Rennes	1 140	816	1 956
	Rouen	405	214	619
	Strasbourg	260	139	399
	Toulouse	762	431	1 193
Tours	593	268	861	
	Total Métropole	11 745	6 616	18 361
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	74	42	116
	Saint-Denis	123	29	152
	Nouméa	98	15	113
	Papeete	69	19	88
		Total D.O.M.-T.O.M.	364	105
III - Etranger	Nantes étranger	127	207	334
	Autres assignations	-	4	4
		Total Etranger	127	211
TOTAL GENERAL		12 236	6 932	19 168

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 - Hors pensions temporaires d'orphelins, hors soldes de réserve

**Répartition par centre de paiement des pensions militaires (ayants droit et ayants cause)
entrées en paiement en 2008**



Champ : pensions militaires de retraite entrées en paiement en 2008 hors pensions temporaires d'orphelins, soldes de réserve , pensions cristallisées

Les pensions de Poitou-Charentes étaient gérées par la région Limousin en 2008.

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

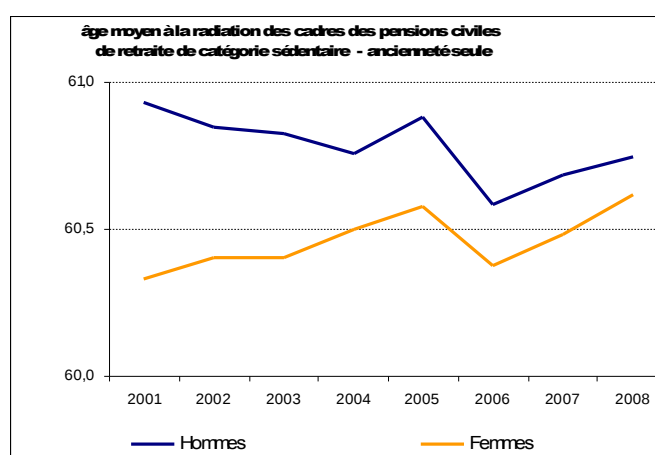
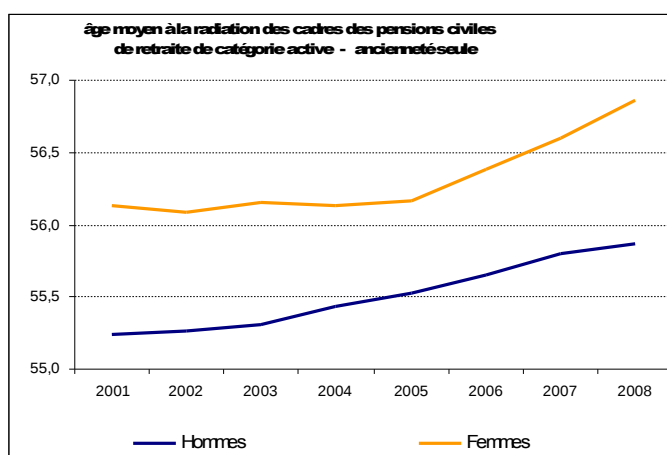
c. indicateurs liés à la réforme de 2003

Age moyen à la radiation des cadres des fonctionnaires de l'État (départs pour ancienneté uniquement)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Actifs	Hommes	55,24	55,26	55,31	55,44	55,52	55,65	55,80	55,87
	Femmes	56,13	56,08	56,15	56,13	56,17	56,38	56,60	56,86
	Ensemble	55,57	55,58	55,63	55,70	55,77	55,91	56,08	56,22
Sédentaires	Hommes	60,93	60,85	60,82	60,76	60,88	60,58	60,68	60,74
	Femmes	60,33	60,41	60,41	60,50	60,58	60,38	60,48	60,62
	Ensemble	60,61	60,61	60,59	60,62	60,72	60,47	60,57	60,67
Ensemble	Hommes	58,06	58,12	58,15	58,24	58,29	58,61	58,75	58,95
	Femmes	58,89	58,96	59,01	59,13	59,19	59,43	59,64	59,85
	Ensemble	58,44	58,52	58,56	58,67	58,72	59,01	59,19	59,39

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions 2001 à 2008

Champ : pensions civiles de retraites d'ayants droit entrées en paiement l'année considérée, liquidant pour ancienneté seule



L'âge moyen à la radiation des cadres des agents liquidant leur pension pour ancienneté augmente d'un peu plus de deux mois en 2008 (+ 0,2 an). Cette hausse est très proche de celle qui avait été constatée en 2007 (+ 0,18 an). À l'instar de ce qui avait été remarqué en 2007, les différents sous-groupes identifiables (sexe, catégorie active ou sédentaire) sont tous affectés par cette progression : + 0,06 an pour les hommes classés en catégorie sédentaire (départ à la retraite à 60 ans minimum) à + 0,26 an pour les femmes classées en catégorie active (départ à la retraite à partir de 55 ans). Depuis 2006, il est constaté une modification de la structure des départs au profit des catégories sédentaires. Alors que la part de ces catégories représentait 60 % des départs en 2005, cette part s'établit à 71 % en 2008. Cette modification structurelle importante (+ 9 points en 3 ans) explique une partie de l'augmentation de l'âge de radiation des personnels civils sur le long terme. Ainsi en 2008 la progression de 2 points de la part des sédentaires est responsable de la moitié de l'augmentation de l'âge moyen de départ.

L'année 2008 marque une confirmation de la tendance observée à partir de 2007 pour les départs des agents classés en catégorie sédentaire. Alors que la baisse fut très nette entre 2005 et 2006 (- 0,25 an), une augmentation régulière de + 0,1 an est constatée tant en 2007 qu'en 2008. Cette évolution est plus marquée en 2008 chez les femmes sédentaires (+ 0,13 an) que chez les hommes sédentaires, dont l'âge moyen ne progresse que de 0,06 an. Au sein des différentes catégories, les femmes retardent plus leur départ à la retraite que les hommes, surtout parmi les catégories actives. Le report moyen est de 0,26 an pour les femmes actives contre 0,07 an pour les hommes actifs. Appréhendée dans sa globalité, la catégorie active présente une augmentation de l'âge moyen à la radiation des cadres de 0,14 an.

Ces évolutions sont également perceptibles au niveau des distributions des âges de départ : la part des agents de catégorie active partant après 55 ans augmente encore de 2 points en 2008 et celle des agents de catégorie sédentaire radiés après 60 ans, de 4 points. À 55 ans, 69 % des actifs liquidant pour ancienneté étaient radiés des cadres en 2004 ; ils ne sont plus que 54 % en 2008. À 60 ans, 80 % des sédentaires liquidant pour ancienneté étaient radiés des cadres en 2006 ; ils ne sont plus que 72 % deux ans plus tard.

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

c. indicateurs liés à la réforme de 2003

Age moyen à la radiation des cadres des militaires

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Officiers	49,97	50,25	50,46	50,50	50,67	49,83	50,33	50,50
Non officiers	44,45	44,51	44,31	44,92	45,17	44,42	44,67	44,75
Ensemble	45,19	45,27	45,13	45,67	45,92	45,22	45,46	45,50

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions 2001 à 2008

Champ : pensions militaires de retraites d'ayants droit entrées en paiement l'année considérée, liquidant pour ancienneté seule, hors soldes de réserve

Il convient, pour les militaires, de prendre en compte à la fois les effets de la réforme des retraites et ceux liés à la réforme de leur statut ayant pris effet au 1er juillet 2005 qui a introduit notamment un recul des limites d'âge. Pour le moment, compte tenu du manque d'historique, l'impact de ces réformes n'est pas aisé à percevoir. De plus, les départs à la retraite des militaires sont largement déterminés par des facteurs propres à la politique de gestion des personnels militaires. Ainsi, concernant les effectifs des flux de nouveaux retraités militaires, les plans qui sont intervenus et les mesures d'incitation au départ qui les accompagnaient ont entraîné une forte progression des départs enregistrés annuellement entre 1996 et 2001.

Jusqu'en 2006, le nombre de mises à la retraite pour ancienneté diminue régulièrement, par simple contrecoup du mouvement d'accélération qui a précédé. Le nombre de pensions militaires d'ayants droit a ensuite fortement augmenté en 2007 (+ 11 %). Cette progression s'est accélérée en 2008 (+ 15 %), et la barre des 12 000 pensions militaires d'ayants droit a été franchie.

L'article 95 du statut général des militaires du 24 mars 2005 a modifié les modalités de mise à la retraite pour invalidité (article L. 6 du code des pensions civiles et militaires de retraite). Dorénavant, le droit à pension est ouvert sans condition de durée et pour tous les militaires officiers et non officiers radiés des cadres par suite d'infirmités alors qu'antérieurement seuls les officiers et les militaires non officiers possédant le statut de militaire de carrière pouvaient prétendre au bénéfice d'une telle pension. Cette mesure s'est donc traduite par un accroissement du flux des pensionnés militaires n'ayant pas atteint 15 ans de services et qui, pour l'essentiel, ont des âges de radiation moyens très inférieurs aux autres militaires. De ce fait, en 2006, l'âge de départ moyen et les durées moyennes de services et bonifications sont nettement inférieurs à ceux observés en 2005. Ce phénomène ne se prolonge pas en 2007, où les différentes caractéristiques progressent nettement. En 2008, l'âge moyen à la radiation des cadres se stabilise, alors que les durées de services et bonifications sont en léger recul. Hors modification de l'article L. 6 du code des pensions civiles et militaires de retraite et politique particulière de la gestion des ressources humaines du ministère de la Défense, l'augmentation des âges à la radiation des cadres trouve une partie de son explication dans l'augmentation des limites d'âges introduites par l'ordonnance 2007-465 (qui a abrogé certains articles du statut général des militaires de 2005). Ces nouvelles limites d'âges, entrées en vigueur au 1er juillet 2005, étant supérieures pour la majorité d'entre elles à celles découlant de la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972, l'âge à la radiation des cadres devrait en être rehaussé.

Les premiers effets de la réforme des retraites sur les départs des militaires devraient globalement être modérés compte tenu du rythme de montée en charge. Dans le flux 2004, près de 90 % des militaires conservaient une durée de référence de 150 trimestres. Cette proportion est depuis en constante diminution : 80 % pour le flux 2005, 73 % pour le flux 2006, 68 % pour le flux 2007 et 64 % pour le flux 2008. Il faut noter que les militaires ne bénéficient pas du dispositif de la surcote.

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

c. indicateurs liés à la réforme de 2003

Durées moyennes de services et bonifications acquis * (départs pour ancienneté uniquement)

Fonctionnaires civils

durées en trimestres

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Actifs	Hommes	143,8	143,0	143,0	143,8	143,9	144,4	144,2
	Femmes	146,7	146,4	146,3	146,4	147,0	147,6	148,1
	Ensemble	144,9	144,3	144,3	144,8	145,0	145,5	145,5
Sédentaires	Hommes	146,8	147,0	146,2	145,8	145,4	146,5	145,8
	Femmes	140,6	140,9	140,1	140,2	140,0	141,2	142,1
	Ensemble	143,5	143,7	142,9	142,7	142,4	143,5	143,8
Ensemble	Hommes	145,4	145,0	144,7	144,9	144,8	145,7	145,2
	Femmes	142,6	142,7	142,0	142,2	141,6	142,6	143,3
	Ensemble	144,1	143,9	143,4	143,6	143,3	144,1	144,3

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
services acquis	actifs	135,8	135,9	136,2	136,5	136,8	137,1	137,2
	sédentaires	136,6	137,1	137,2	137,4	137,2	138,4	139,2
bonifications acquises	actifs	9,1	8,4	8,1	8,3	8,3	8,4	8,3
	sédentaires	6,8	6,6	5,7	5,4	5,2	5,1	4,6

* avant écrêtement

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions 2002 à 2008

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit, entrées en paiement l'année considérée, liquidant pour ancienneté.

Militaires

durées en trimestres

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Officiers	172,0	168,8	169,8	170,5	171,2	175,1	176,8
Non officiers	133,9	133,2	134,9	135,4	132,9	134,6	133,9
Ensemble	139,0	138,0	139,4	140,2	138,4	140,3	139,8

* avant écrêtement

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, bases des pensions 2002 à 2008

Champ : pensions militaires de retraite d'ayants droit, entrées en paiement l'année considérée, liquidant pour ancienneté, hors soldes de réserve

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

c. indicateurs liés à la réforme de 2003

La surcote

PENSIONS CIVILES AYANTS DROIT

	2004	2005	2006	2007	2008
part des agents bénéficiaires	14%	21%	25%	33%	35%

DONNEES FINANCIERES 2008

Les données qui suivent considèrent uniquement les pensions directement impactées financièrement par la surcote

Bénéfice mensuel moyen de la surcote parmi les bénéficiaires de pensions surcotées (en euros)	103
Taux moyen de surcote (en %)	4,0
Trimestres moyens de surcote	5,4
Supplément de pourcentage dû à la surcote (en points)	2,91
Coût total pour le régime (en millions d'euros)	34,9

EFFECTIFS PAR TAUX DE SURCOTE et PAR AGE EN 2008

Trimestres de surcote	Age à la radiation des cadres							Total	en %
	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	> 65 ans		
1	10 002	202	56	24	12	17	6	10 319	37%
2	3 045	272	59	20	10	15	7	3 428	12%
3	1 881	357	61	16	14	15	8	2 352	8%
4	1 060	434	118	23	7	12	5	1 659	6%
5		1 203	206	25	17	17	3	1 471	5%
6		954	77	25	16	21	5	1 098	4%
7		686	87	31	13	24	5	846	3%
8		433	161	30	15	18	3	660	2%
9			578	39	25	38	8	688	2%
10			451	46	17	41	12	567	2%
11			323	37	30	39	4	433	2%
12			229	67	21	26	6	349	1%
13				295	26	46	11	378	1%
14				217	25	52	9	303	1%
15				197	44	49	11	301	1%
16				144	149	156	37	486	2%
17					288	276	70	634	2%
18					176	277	70	523	2%
19					229	937	347	1 513	5%
20					33	180	49	262	1%
Total	15 988	4 541	2 406	1 236	1 167	2 256	676	28 270	100%
en %	57%	16%	9%	4%	4%	8%	2%	100%	

REPARTITION DE LA SURCOTE PAR SEXE ET CATEGORIE EN 2008

effectifs	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	8 865	8 334	17 199
Catégorie B	1 533	3 000	4 533
Catégorie C	809	3 372	4 181
Hors Catégorie (1)	46	18	64
Autres (2)	1 150	1 143	2 293
Total	12 403	15 867	28 270

%	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	53%	37%	44%
Catégorie B	51%	57%	55%
Catégorie C	17%	36%	30%
Hors Catégorie (1)	1%	7%	1%
Autres (2)	13%	18%	15%
Ensemble	33%	36%	35%

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire
 (2) La Poste et France Telecom

Lecture : 53% des hommes de catégorie A bénéficient d'une surcote

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008 bénéficiant d'une surcote

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

1. Pensions entrées en paiement en 2008 (flux)

c. indicateurs liés à la réforme de 2003

La décote

PENSIONS CIVILES AYANTS DROIT

	2006	2007	2008
part des agents bénéficiaires	12%	14%	16%

DONNEES FINANCIERES 2008

Les données qui suivent considèrent uniquement les pensions directement impactées financièrement par la décote

Perte mensuelle moyenne liée à la décote parmi les bénéficiaires de pensions avec décote (en euro)	34
Taux moyen de décote (en %)	1,89
Trimestres moyens de décote	5,5
Diminution de pourcentage dû à la décote (en points)	1,19
Economie totale pour le régime (en millions d'euros)	5,5

EFFECTIFS PAR TAUX DE DECOTE ET PAR AGE EN 2008

Trimestres de décote	Age à la radiation des cadres													Total	en %
	< 50 ans	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans		
1	-	12	22	-	-	7	168	379	7	3	6	706	262	1 572	12%
2	1	9	30	-	-	4	370	206	3	3	3	520	214	1 363	10%
3	-	38	-	-	1	7	754	12	8	4	5	728	1	1 558	12%
4	-	28	2	1	-	7	343	26	9	5	3	530	3	957	7%
5	-	32	-	-	-	62	300	13	2	4	4	539	-	956	7%
6	-	27	1	-	1	25	857	17	4	3	4	798	-	1 737	13%
7	-	20	1	-	-	24	741	15	1	-	2	681	-	1 485	11%
8	-	54	3	6	10	341	882	25	16	16	38	1 545	-	2 936	22%
9 à 20	143	12	15	14	14	15	436	33	6	10	9	-	-	707	5%
Total	144	232	74	21	26	492	4 851	726	56	48	74	6 047	480	13 271	100%
en %	1%	2%	1%	0%	0%	4%	37%	5%	0%	0%	1%	46%	4%	100%	

REPARTITION DE LA DECOTE PAR SEXE ET CATEGORIE EN 2008

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	3 915	5 191	9 106
Catégorie B	330	432	762
Catégorie C	253	162	415
Hors catégorie (1)	275	25	300
Indéterminé (2)	2 334	354	2 688
Total	7 107	6 164	13 271

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	24%	23%	23%
Catégorie B	11%	8%	9%
Catégorie C	5%	2%	3%
Hors catégorie (1)	6%	10%	6%
Indéterminé (2)	26%	5%	17%
Ensemble	19%	14%	16%

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire

(2) La Poste et France Telecom

Lecture : 24% des hommes de catégorie A sont atteints par la décote

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit entrées en paiement en 2008 atteintes par la décote

PENSIONS MILITAIRES AYANTS DROIT

Seules 417 pensions militaires ayants droit sont concernées par la décote en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

2. Décès 2008 de titulaires de pension (flux sortant)

Effectifs, âge moyen au décès et durées moyennes de paiement des pensions

Ayants droits

		Civils			Militaires		
		Effectif	Age moyen au décès	Durée moyenne de perception de la pension	Effectif	Age moyen au décès	Durée moyenne de perception de la pension
Hommes	Ancienneté	15 196	80,6	21,6	7 742	79,2	34,2
	Invalidité	1 787	72,5	17,5	1 231	82,7	43,0
	Total	16 983	79,8	21,2	8 973	79,7	35,4
Femmes	Ancienneté	10 361	83,7	25,0	197	78,4	29,7
	Invalidité	1 942	77,7	22,1	53	87,6	39,4
	Total	12 303	82,7	24,6	250	80,3	31,7
TOTAL GENERAL		29 286	81,0	22,6	9 223	79,7	35,3

Ayants cause

		Civils			Militaires		
		Effectif	Age moyen au décès	Durée moyenne de perception de la pension	Effectif	Age moyen au décès	Durée moyenne de perception de la pension
Hommes	Décès en activité	248	74,1	13,7	1	ns	ns
	Décès à la retraite	1 864	86,1	8,5	28	ns	ns
	Total	2 112	84,7	9,1	29	ns	ns
Femmes	Décès en activité	1 755	85,2	37,2	616	87,3	51,4
	Décès à la retraite	9 989	88,6	15,5	6 932	88,0	18,9
	Total	11 744	88,1	18,8	7 548	87,9	21,6
TOTAL GENERAL		13 856	87,6	17,3	7 577	87,9	21,5

ns : non significatif compte-tenu de la faiblesse de l'effectif

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite dont le titulaire est décédé en 2008, hors pensions d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

Effectifs

		Ayants droit				Ayants cause		
		ancienneté et motifs familiaux	invalidité	soldes de réserve	tous	décès en activité	décès en retraite	tous
pensions civiles	hommes	563 015	38 823		601 838	11 202	25 818	37 020
	femmes	665 494	65 323		730 817	67 638	181 124	248 762
	orphelins					5 529	3 203	8 732
	ensemble	1 228 509	104 146		1 332 655	84 369	210 145	294 514
pensions militaires	hommes	322 377	23 574	6 175	352 126	71	509	580
	femmes	19 357	1 710	14	21 081	16 756	154 626	171 382
	orphelins					677	1 853	2 530
	ensemble	341 734	25 284	6 189	373 207	17 504	156 988	174 492
Allocations temporaires d'invalidité	hommes				40 106			
	femmes				22 680			
	ensemble				62 786			

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles et militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions temporaires d'orphelins

* La comptabilisation des effectifs cristallisés a connu une amélioration en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

Grandeurs moyennes sur le stock des pensions civiles

	Ayants droit	Ayants cause
effectifs (1)	1 332 655	294 514
dont cristallisés *	22	357
part d'hommes	45,2%	12,6%
part d'orphelins (pensions principales)		3,0%
part de pensions d'invalidité	7,8%	
Indicateurs (2)		
âge moyen au 31 décembre	69,0	76,3
âge moyen de première mise en paiement	57,6	63,5
durée moyenne de services acquis (en trimestres)	130,0	
taux de liquidation moyen	67,5	31,6
indice moyen	549	514
pension moyenne (principal)	22 024	9 833
pension moyenne (principal+accessoires)	22 878	10 418
pension moyenne (principal) Hommes	23 918	8 544
pension moyenne (principal+accessoires) Hommes	25 010	8 822
pension moyenne (principal) Femmes	20 464	10 025
pension moyenne (principal+accessoires) Femmes	21 122	10 656

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : (1) pour les effectifs, pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, y compris pensions cristallisées, hors pensions temporaires d'orphelins

(2) Pour les indicateurs, les calculs sont effectués hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins (principales et temporaires)

* La comptabilisation des effectifs cristallisés a connu une amélioration en 2008

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

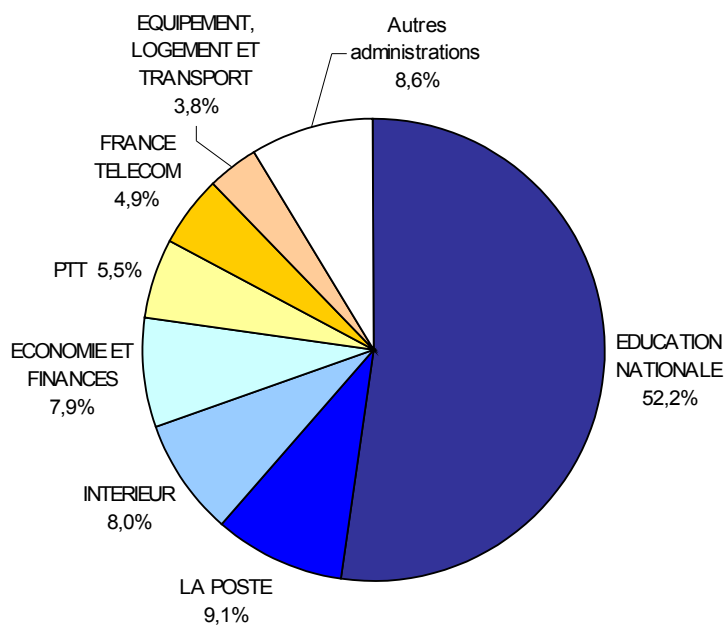
Répartition par administration des pensions civiles

Administrations	Pensions d'ayants droit		Pensions d'ayants cause	
	en nombre	%	en nombre	%
AFFAIRES ETRANGERES	3 162	0,2%	1 190	0,4%
AFFAIRES SOCIALES, TRAVAIL ET INTEGRATION	13 356	1,0%	3 445	1,2%
AGRICULTURE	18 820	1,4%	6 749	2,3%
ANCIENS COMBATTANTS	2 994	0,2%	1 245	0,4%
AVIATION CIVILE ET METEO FRANCE	4 885	0,4%	2 333	0,8%
CULTURE	3 548	0,3%	1 185	0,4%
DEFENSE CIVILS	24 208	1,8%	6 346	2,2%
DOM - TOM	323	0,0%	137	0,0%
ECONOMIE ET FINANCES	105 745	7,9%	30 676	10,4%
EDUCATION NATIONALE	695 316	52,2%	97 329	33,0%
EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TRANSPORT	51 127	3,8%	22 734	7,7%
FRANCE TELECOM	65 095	4,9%	6 402	2,2%
INRA	3 274	0,2%	482	0,2%
INTERIEUR	107 198	8,0%	45 205	15,3%
JUSTICE	23 072	1,7%	8 173	2,8%
LA POSTE	121 283	9,1%	11 853	4,0%
PREMIER MINISTRE	840	0,1%	619	0,2%
PTT	73 375	5,5%	46 203	15,7%
RECHERCHE	14 211	1,1%	1 722	0,6%
TRANSPORT - MER	823	0,1%	486	0,2%
TOTAL	1 332 655	100,0%	294 514	100,0%

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions temporaires d'orphelins

pensions civiles de retraites d'ayants droit en paiement au 31 décembre 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

Répartition par tranche d'âge des titulaires de pension civile

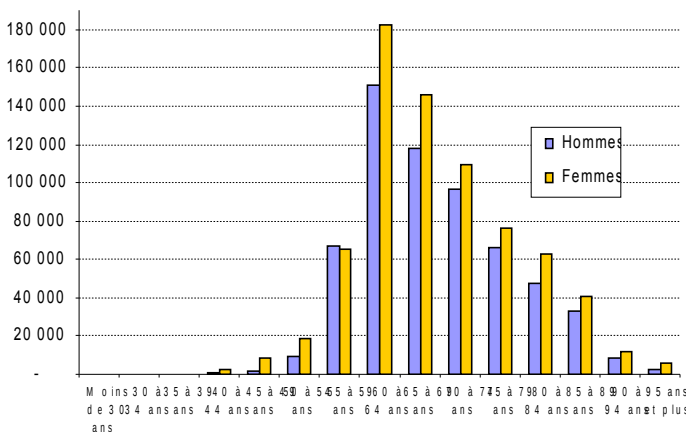
Age au 31/12/2008	Ayants droit					Ayants cause (1)				
	Nombre			Pourcentage	Pourcentage cumulé	Nombre			Pourcentage	Pourcentage cumulé
	Hommes	Femmes	Ensemble			Veufs	Veuves	Ensemble		
Moins de 30 ans	4	1	5	0,0%	0%	1	25	26	0,0%	0,0%
30 à 34 ans	14	12	26	0,0%	0,0%	27	116	143	0,1%	0,1%
35 à 39 ans	118	387	505	0,0%	0,0%	81	425	506	0,2%	0,2%
40 à 44 ans	452	2 309	2 761	0,2%	0,2%	179	1 140	1 319	0,6%	0,7%
45 à 49 ans	1 473	8 285	9 758	0,7%	1,0%	464	3 301	3 765	1,5%	2,0%
50 à 54 ans	9 520	18 262	27 782	2,1%	3,1%	1 011	7 352	8 363	3,1%	4,9%
55 à 59 ans	66 867	65 579	132 446	9,9%	13,0%	2 215	13 167	15 382	5,8%	10,3%
60 à 64 ans	150 706	182 631	333 337	25,0%	38,0%	4 337	18 966	23 303	7,2%	18,5%
65 à 69 ans	117 581	145 637	263 218	19,8%	57,8%	4 743	20 141	24 884	8,7%	27,2%
70 à 74 ans	96 377	109 745	206 122	15,5%	73,2%	5 639	26 651	32 290	11,5%	38,5%
75 à 79 ans	66 559	76 289	142 848	10,7%	84,0%	5 622	35 996	41 618	15,7%	53,0%
80 à 84 ans	47 878	62 940	110 818	8,3%	92,3%	5 631	47 906	53 537	20,3%	71,8%
85 à 89 ans	33 062	40 627	73 689	5,5%	97,8%	4 741	47 914	52 655	15,2%	90,2%
90 à 94 ans	8 658	12 051	20 709	1,6%	99,4%	1 533	17 068	18 601	7,4%	96,7%
95 ans et plus	2 569	6 062	8 631	0,6%	100,0%	796	8 594	9 390	2,7%	100,0%
Total	601 838	730 817	1 332 655	100,0%		37 020	248 762	285 782	100,0%	
Age moyen	68,95	68,96	68,95			73,74	76,70	76,32		

(1) Ne sont pas comprises 8 732 pensions principales d'orphelins

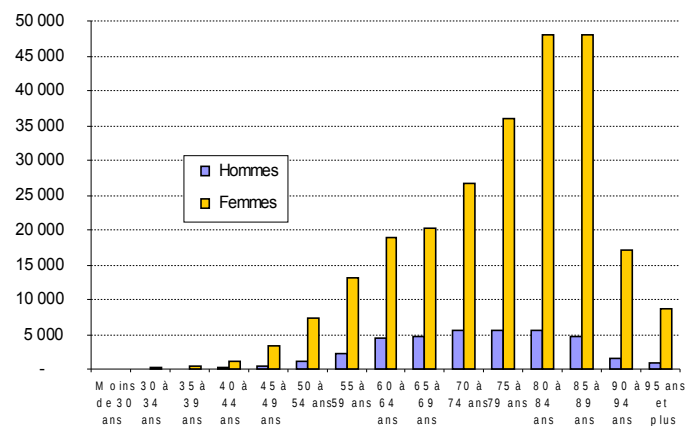
Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions d'orphelins

Ayants droit



Ayants cause



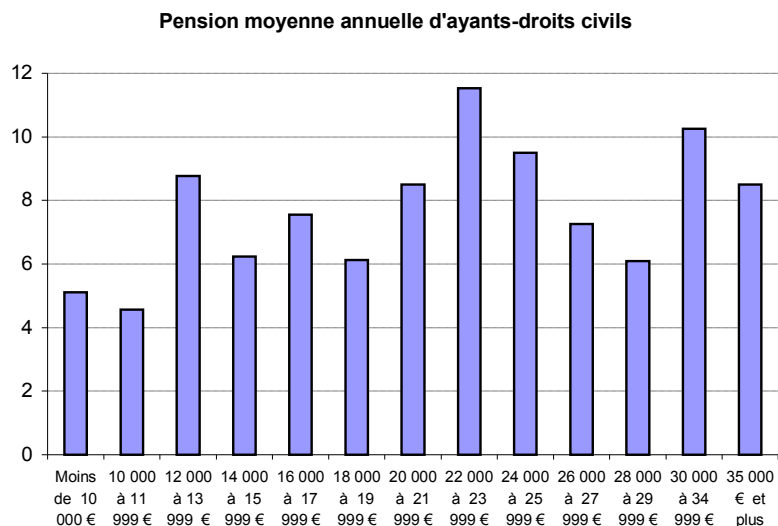
IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

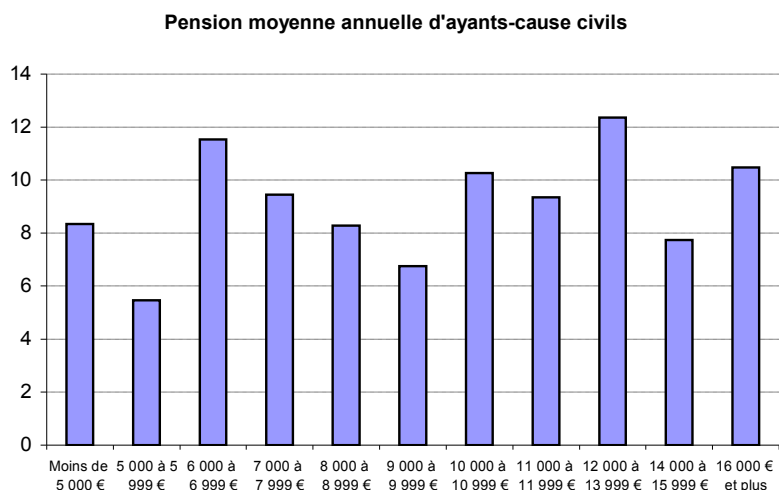
a. civils

Répartition par tranche de pension des titulaires de pension civile

Pension totale au 31/12/2008	Ayants droit
Moins de 10 000 €	5,1
10 000 à 11 999 €	4,6
12 000 à 13 999 €	8,8
14 000 à 15 999 €	6,2
16 000 à 17 999 €	7,5
18 000 à 19 999 €	6,1
20 000 à 21 999 €	8,5
22 000 à 23 999 €	11,5
24 000 à 25 999 €	9,5
26 000 à 27 999 €	7,3
28 000 à 29 999 €	6,1
30 000 à 34 999 €	10,3
35 000 € et plus	8,5
Ensemble	100



Pension totale au 31/12/2008	Ayants cause
Moins de 5 000 €	8,3
5 000 à 5 999 €	5,5
6 000 à 6 999 €	11,5
7 000 à 7 999 €	9,5
8 000 à 8 999 €	8,3
9 000 à 9 999 €	6,8
10 000 à 10 999 €	10,3
11 000 à 11 999 €	9,3
12 000 à 13 999 €	12,4
14 000 à 15 999 €	7,7
16 000 € et plus	10,5
Ensemble	100



Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions d'orphelins et hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

Montant moyen annuel des pensions civiles d'ayants droit par catégorie et sexe

Montants bruts exprimés en année pleine

en euros

	Catégorie	Nombre de pensions	Pension moyenne annuelle *
Hommes	A	230 123	32 644
	B	55 733	20 992
	C	76 323	13 899
	Hors catégorie (1)	93 135	25 481
	Autres (2)	146 505	20 035
	Sous total		601 819
Femmes	A	299 691	27 416
	B	147 206	19 939
	C	167 383	13 052
	Hors catégorie (1)	2 964	18 816
	Autres (2)	113 570	18 003
	Sous total		730 814
Total	A	529 814	29 687
	B	202 939	20 228
	C	243 706	13 317
	Hors catégorie (1)	96 099	25 275
	Autres (2)	260 075	19 148
	Total général		1 332 633

* y compris accessoires de pension

(1) Principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire

(2) Pour l'essentiel La Poste et France Telecom

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite d'ayants droit en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

Accessoires et suppléments de pension

	Ayants droit			Ayants cause		
	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension
Majoration pour enfants	382 557	23 896	2 593	93 486	11 547	1 410
Majoration pour tierce personne	4 276	29 926	13 002			
Rente viagère d'invalidité	5 732	23 536	7 631	4 759	12 399	6 524
Nouvelle bonification indiciaire	138 444	25 815	110	5 314	10 759	50
Indemnité mensuelle de technicité	70 426	21 549	440	6 786	10 209	389

* y compris accessoires de pension

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins

Montants bruts exprimés en année pleine

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

a. civils

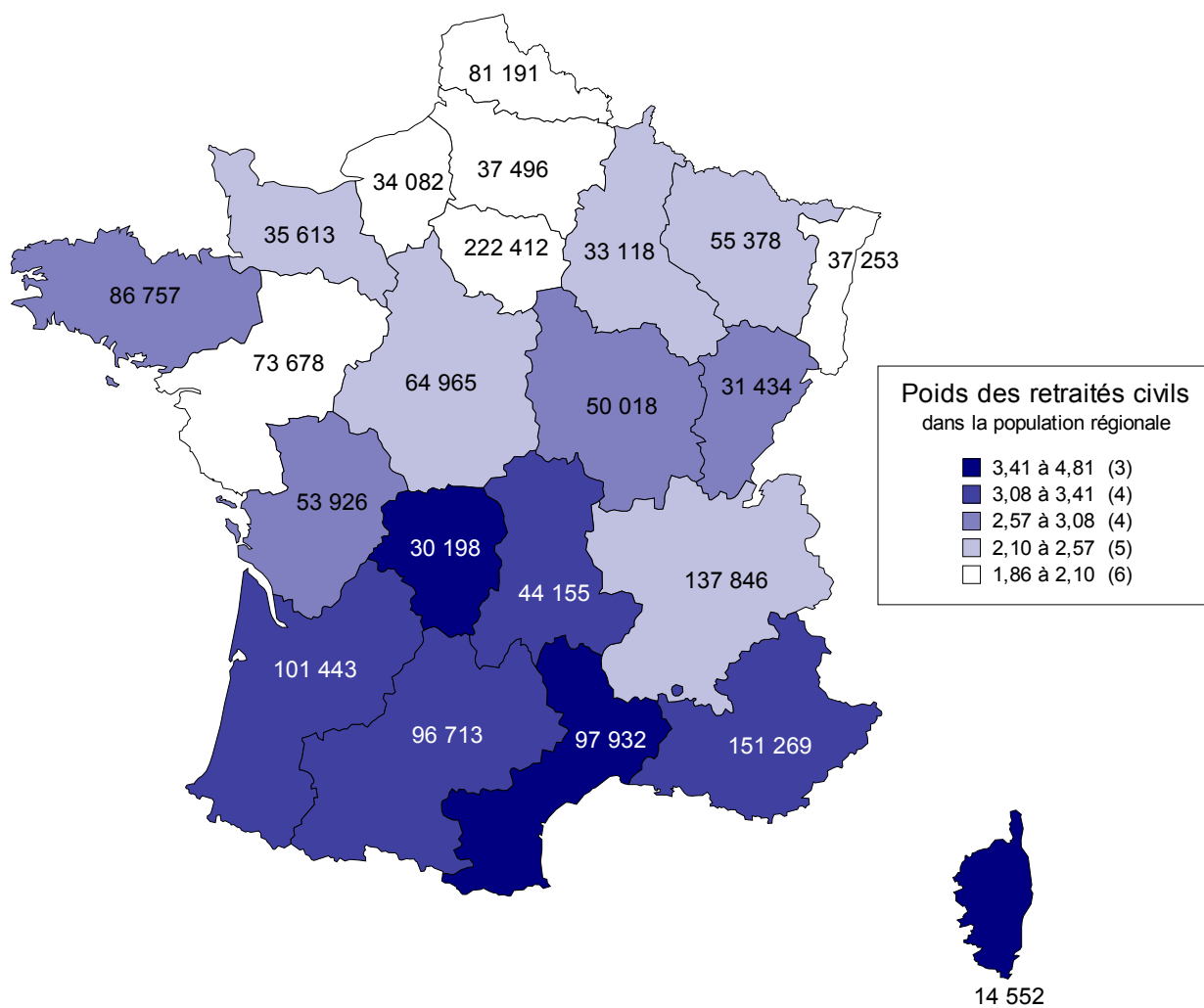
Répartition par centre de paiement des pensions civiles

Centres de paiement		Pensions civiles		
		Ayants droit	Ayants cause	Total
I - Métropole	Ajaccio	10 013	3 188	13 201
	Amiens	31 935	7 007	38 942
	Besançon	25 819	5 521	31 340
	Bordeaux	78 477	18 178	96 655
	Caen	28 779	6 221	35 000
	Châlons-en-Champagne	27 628	6 270	33 898
	Clermont-Ferrand	35 064	7 992	43 056
	Créteil	46 799	9 310	56 109
	Dijon	40 081	9 213	49 294
	Grenoble	60 286	11 714	72 000
	Lille	68 318	16 116	84 434
	Limoges	65 114	14 879	79 993
	Lyon	55 332	10 788	66 120
	Marseille	64 877	15 052	79 929
	Metz	46 470	10 251	56 721
	Montpellier	72 200	17 052	89 252
	Nantes	58 317	12 637	70 954
	Nice	51 786	14 186	65 972
	Paris	120 291	25 069	145 360
	Rennes	65 716	15 913	81 629
	Rouen	70 939	13 891	84 830
Strasbourg	30 919	7 107	38 026	
Toulouse	76 285	16 485	92 770	
Tours	53 019	11 565	64 584	
	Total Métropole	1 284 464	285 605	1 570 069
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	21 766	3 803	25 569
	Saint-Denis	14 056	2 034	16 090
	Nouméa	2 139	386	2 525
	Papeete	3 359	543	3 902
		Total D.O.M.-T.O.M.	41 320	6 766
III - Etranger	Nantes étranger	6 828	1 833	8 661
	Autres assignations	43	310	353
		Total Etranger	6 871	2 143
TOTAL GENERAL		1 332 655	294 514	1 627 169

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions temporaires d'orphelins

Répartition géographique des pensions ayants droit et ayants cause



Effectif au 31/12/2008, de retraités civils, ayants droit et ayants cause (hors pensions temporaires d'orphelins) par région de domicile, rapporté à la population de la région au 1^{er} janvier 2008 (source : INSEE)

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

b. militaires

Grandeurs moyennes sur le stock des pensions militaires

	Ayants-droit	Ayants-cause
effectifs (1)	373 207	174 492
dont cristallisés	11 865	20 377
dont soldes de réserve	6 189	
part d'hommes	94,4%	0,3%
part des orphelins		1,4%
part de pensions d'invalidité *	6,8%	
Indicateurs (2)		
âge moyen au 31 décembre	62,9	77,7
âge moyen de première mise en paiement	43,7	61,6
durée moyenne de services acquis	95,5	
taux de liquidation moyen	64,5	31,6
indice moyen	483	462
pension moyenne (principal)	18 979	8 800
pension moyenne (principal+accessoires)	19 825	9 272
pension moyenne (principal) Hommes	19 276	6 983
pension moyenne (principal+accessoires) Hommes	20 163	7 074
pension moyenne (principal) Femmes	14 188	8 807
pension moyenne (principal+accessoires) Femmes	14 367	9 280

* La comptabilisation des effectifs cristallisés a connu une amélioration en 2008

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : (1) pour les effectifs, pensions militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions temporaires d'orphelins, et y compris pensions cristallisées et soldes de réserve

(2) Pour les indicateurs, les calculs sont effectués hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins (principales et temporaires)

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

b. militaires

Répartition par tranche d'âge des titulaires des militaires retraités et de leurs ayants cause

Age au 31/12/2008	Ayants droit (1)					Ayants cause (2)				
	Effectif			%	% cumulé	Effectif			%	% cumulé
	Hommes	Femmes	Ensemble			Veufs	Veuves	Ensemble		
Moins de 30 ans	1 955	427	2 382	0,6	0,6	8	39	47	0,0	0,0
de 30 à 34 ans	1 111	113	1 224	0,3	1,0	2	125	127	0,1	0,1
de 35 à 39 ans	10 167	810	10 977	2,9	3,9	5	401	406	0,2	0,3
de 40 à 44 ans	19 536	2 110	21 646	5,8	9,7	13	778	791	0,5	0,8
de 45 à 49 ans	28 250	3 309	31 559	8,5	18,2	14	1 722	1 736	1,0	1,8
de 50 à 54 ans	36 706	3 343	40 049	10,7	28,9	28	3 423	3 451	2,0	3,8
de 55 à 59 ans	46 029	2 660	48 689	13,1	42,0	42	5 626	5 668	3,3	7,1
de 60 à 64 ans	44 353	1 728	46 081	12,4	54,3	49	8 776	8 825	5,1	12,3
de 65 à 69 ans	30 430	1 189	31 619	8,5	62,8	40	13 625	13 665	7,9	20,2
de 70 à 74 ans	36 005	1 311	37 316	10,0	72,8	79	24 199	24 278	14,1	34,3
de 75 à 79 ans	43 447	1 868	45 315	12,1	84,9	123	31 088	31 211	18,2	52,5
de 80 à 84 ans	29 637	1 230	30 867	8,3	93,2	106	33 124	33 230	19,3	71,8
de 85 à 89 ans	16 121	726	16 847	4,5	97,7	53	30 534	30 587	17,8	89,6
de 90 à 94 ans	6 186	187	6 373	1,7	99,4	15	12 122	12 137	7,1	96,6
95 ans et plus	2 193	70	2 263	0,6	100,0	3	5 800	5 803	3,4	100,0
Total	352 126	21 081	373 207	100,0		580	171 382	171 962	100,0	
Age moyen	63,84	58,18	63,52			71,26	77,50	77,48		

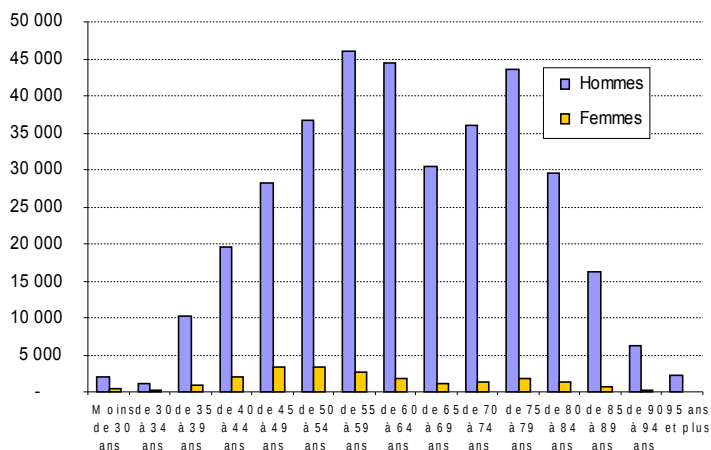
(1) Y compris les titulaires de soldes de réserve

(2) Ne sont pas comprises les pensions principales d'orphelins

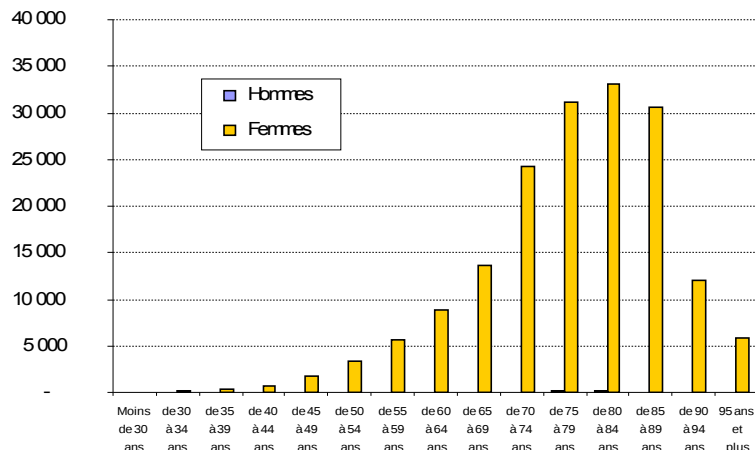
Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions d'orphelins et hors pensions cristallisées

Ayants droit



Ayants cause



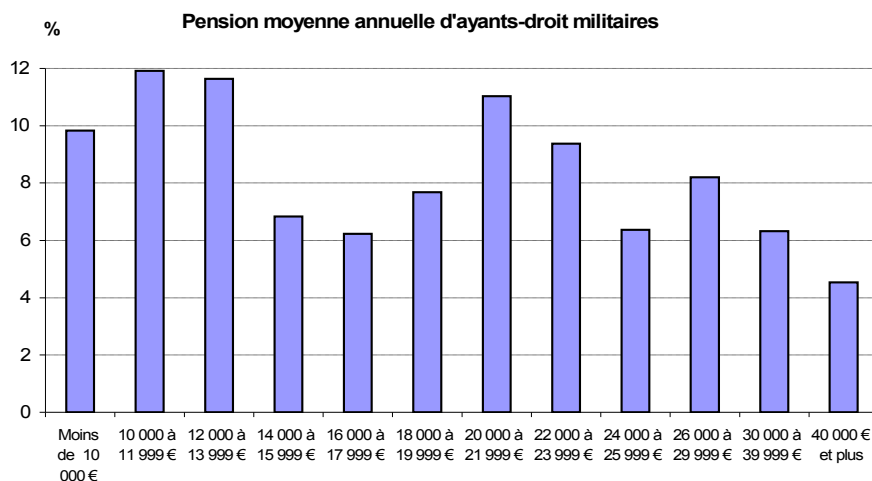
IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

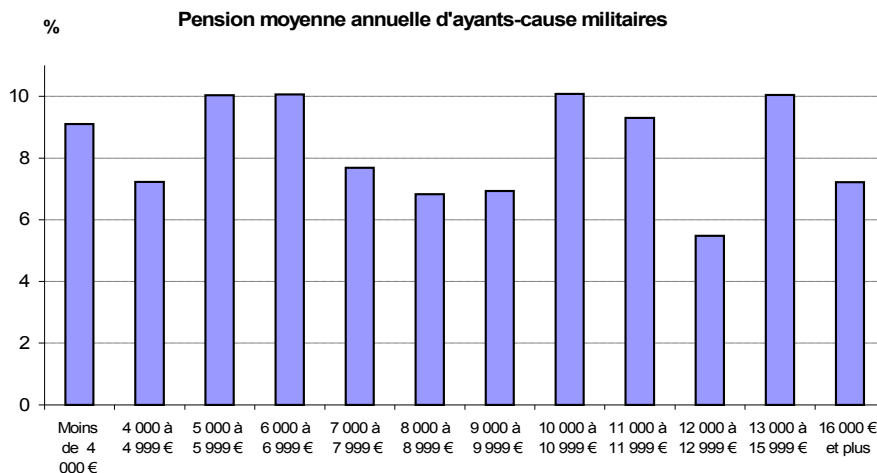
b. militaires

Répartition par tranche de pension des militaires

Pension totale au 31/12/2008	Ayants droit
Moins de 10 000 €	9,8
10 000 à 11 999 €	11,9
12 000 à 13 999 €	11,6
14 000 à 15 999 €	6,8
16 000 à 17 999 €	6,2
18 000 à 19 999 €	7,7
20 000 à 21 999 €	11,0
22 000 à 23 999 €	9,4
24 000 à 25 999 €	6,4
26 000 à 29 999 €	8,2
30 000 à 39 999 €	6,3
40 000 € et plus	4,5
Ensemble	100



Pension totale au 31/12/2008	Ayants cause
Moins de 4 000 €	9,1
4 000 à 4 999 €	7,2
5 000 à 5 999 €	10,0
6 000 à 6 999 €	10,1
7 000 à 7 999 €	7,7
8 000 à 8 999 €	6,8
9 000 à 9 999 €	6,9
10 000 à 10 999 €	10,1
11 000 à 11 999 €	9,3
12 000 à 12 999 €	5,5
13 000 à 15 999 €	10,0
16 000 € et plus	7,2
Ensemble	100



Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008 hors pensions d'orphelins et hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

b. militaires

Montant moyen annuel des pensions militaires d'ayants droit par sexe et catégorie

Montants bruts exprimés en année pleine

en euros

	Catégorie	Nombre de pensions	Pension annuelle moyenne *
Hommes	Officiers généraux	4 659	56 560
	Officiers supérieurs	39 428	35 739
	Officiers subalternes	14 474	24 240
	Sous-officiers	251 412	18 043
	Caporaux et soldats	30 287	9 942
	Sous total	340 260	20 163
Femmes	Officiers généraux	14	50 715
	Officiers supérieurs	1 081	26 605
	Officiers subalternes	382	19 328
	Sous-officiers	17 745	14 115
	Caporaux et soldats	1 859	8 361
	Sous total	21 081	14 367
Total	Officiers généraux	4 673	56 542
	Officiers supérieurs	40 509	35 496
	Officiers subalternes	14 856	24 114
	Sous-officiers	269 157	17 784
	Caporaux et soldats	32 146	9 850
Total général		361 341	19 825

* y compris accessoires de pension

Note : la ventilation des effectifs au sein des catégories a été améliorée par rapport à 2007

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite d'ayants droit en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions cristallisées

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

b. militaires

Accessoires et suppléments de pension

Montants bruts exprimés en année pleine

	Ayants droit			Ayants cause		
	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension	Nombre de pensions bénéficiaires	Montant moyen annuel de pension *	Montant moyen annuel de l'accessoire ou du supplément de pension
Majoration pour enfants	101 390	25 278	2 844	47 675	11 774	1 469
Majoration pompier	7 707	13 084	1 867	1 203	6 550	992
Majoration gendarme	12 086	23 123	3	18 292	11 412	2
Nouvelle bonification indiciaire	42 704	24 849	71	1 549	11 482	29

* y compris accessoires de pension

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008, hors pensions cristallisées et hors pensions d'orphelins

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

b. militaires

Répartition par centre de paiement des militaires retraités ayants droits et ayants cause

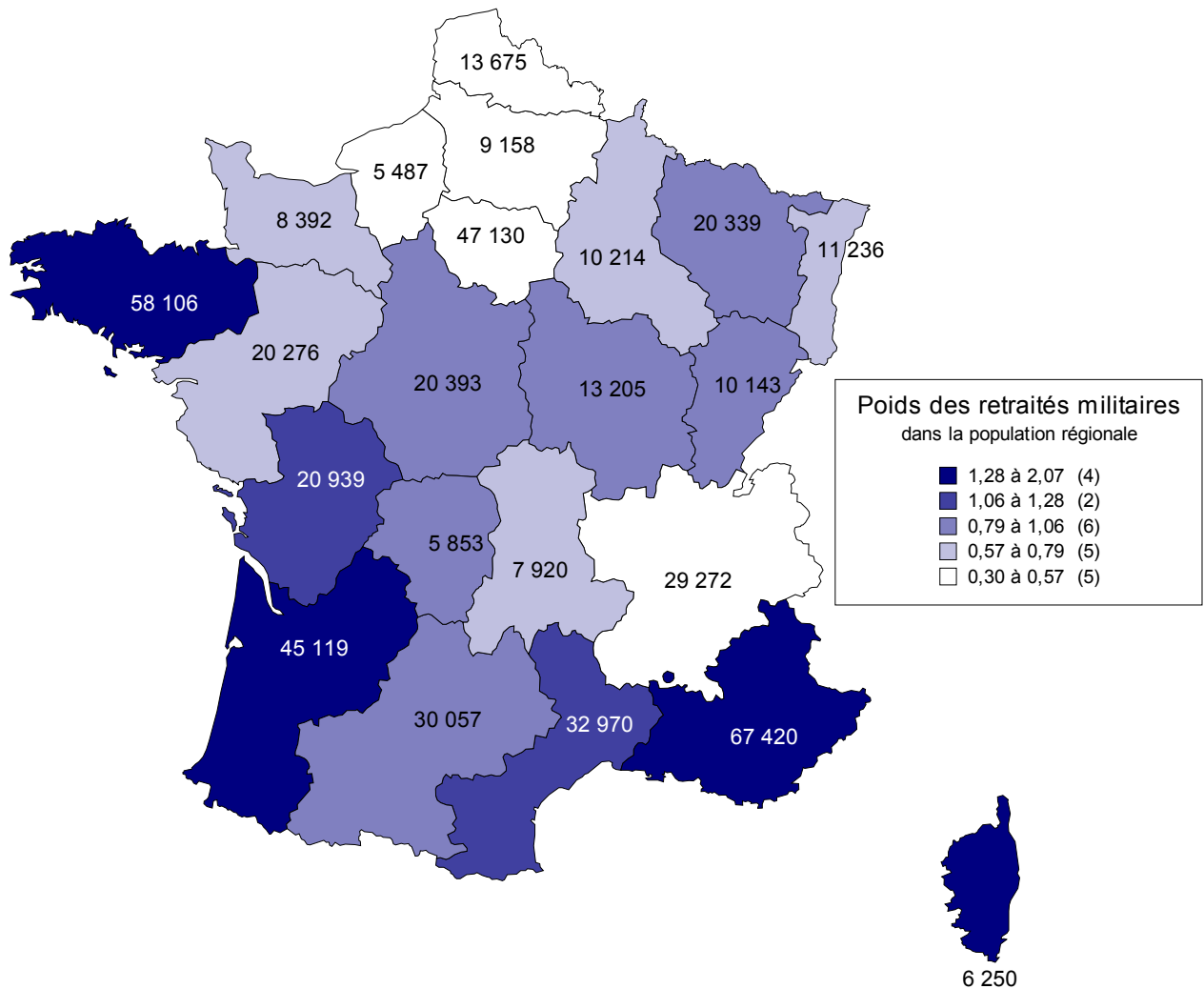
Centres de paiement		Pensions militaires		
		Ayants droit (1)	Ayants cause	Total
I - Métropole	Ajaccio	3 674	2 232	5 906
	Amiens	6 866	2 783	9 649
	Besançon	6 839	3 332	10 171
	Bordeaux	30 719	11 903	42 622
	Caen	5 664	2 585	8 249
	Châlons-en-Champagne	7 338	3 159	10 497
	Clermont-Ferrand	5 049	2 472	7 521
	Créteil	7 530	3 126	10 656
	Dijon	8 599	4 503	13 102
	Grenoble	10 691	5 372	16 063
	Lille	9 521	4 306	13 827
	Limoges	17 652	7 695	25 347
	Lyon	8 196	3 998	12 194
	Marseille	20 168	8 685	28 853
	Metz	15 464	5 957	21 421
	Montpellier	20 680	8 991	29 671
	Nantes	12 576	5 832	18 408
	Nice	26 462	11 360	37 822
	Paris	18 311	9 218	27 529
	Rennes	39 696	18 069	57 765
	Rouen	14 310	5 435	19 745
	Strasbourg	8 206	3 377	11 583
	Toulouse	19 689	8 153	27 842
Tours	14 915	5 908	20 823	
	Total Métropole	338 815	148 451	487 266
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	3 240	936	4 176
	Saint-Denis	3 478	660	4 138
	Nouméa	2 313	368	2 681
	Papeete	2 333	388	2 721
		Total D.O.M.-T.O.M.	11 364	2 352
III - Etranger	Nantes étranger	5 260	3 543	8 803
	Autres assignations	11 579	20 146	31 725
		Total étranger	16 839	23 689
TOTAL GENERAL		367 018	174 492	541 510

(1) Non compris les titulaires de soldes de réserve

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des pensions

Champ : pensions militaires de retraite en paiement au 31 décembre 2008 hors pensions temporaires d'orphelins et soldes de réserve

Répartition géographique des pensions militaires ayants droit et ayants cause



Effectif au 31/12/2008, de retraités militaires, ayants droit et ayants cause (hors pensions temporaires d'orphelins) par région de domicile, rapporté à la population de la région au 1^{er} janvier 2008 (source : INSEE)

IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

c. allocations temporaires d'invalidité

Effectif et grandeurs moyennes

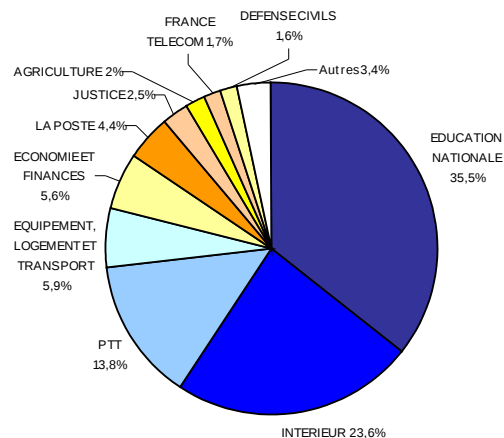
	Hommes	Femmes	Ensemble
effectif	40 106	22 680	62 786
taux moyen d'ATI	17,74	15,58	16,96
ATI moyenne	2 226	1 956	2 128

Répartition par administration

Administrations	Allocations temporaires d'invalidité	
	en nombre	%
Education nationale	22 302	35,5
Intérieur	14 813	23,6
PTT	8 690	13,8
Equipement, Logement	3 721	5,9
Economie , finances et Industrie	3 482	5,5
La Poste	2 742	4,4
Justice	1 588	2,5
Agriculture	1 230	2,0
France télécom	1 057	1,7
Défense	996	1,6
Emploi et solidarité	622	1,0
Recherche	483	0,8
Culture	360	0,6
Transports - Aviation civile	176	0,3
Anciens combattants et victimes de guerre	159	0,3
INRA	184	0,3
Affaires étrangères	71	0,1
Transports - Mer	64	0,1
Premier ministre	42	0,1
DOM-TOM	4	0,0
TOTAL	62 786	100,0

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des ATI

Champ : allocations temporaires d'invalidité en paiement au 31 décembre 2008



IV. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

3. Stock au 31 décembre 2008

c. allocations temporaires d'invalidité

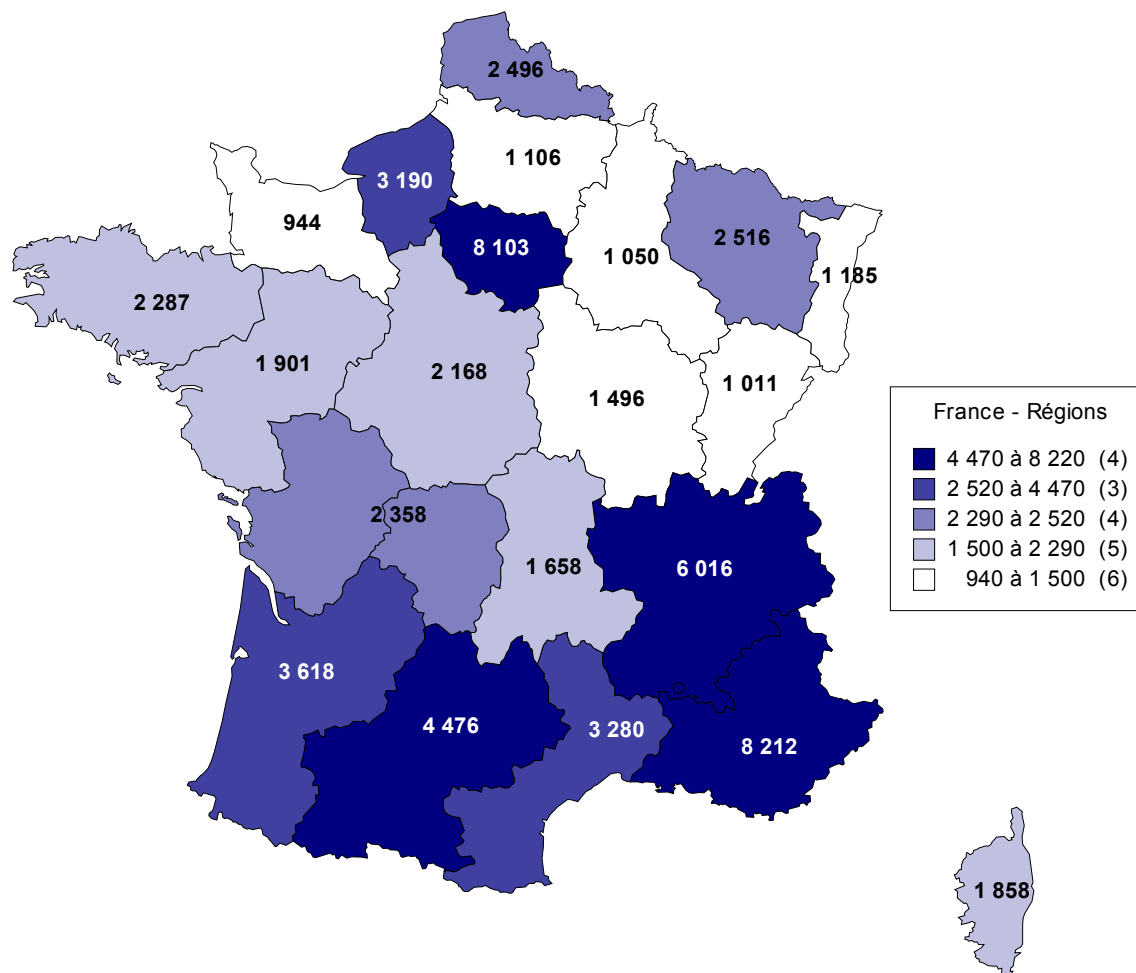
Répartition par centre de paiement

Centres de paiement		Allocations temporaires d'invalidité
I - Métropole	Ajaccio	1 858
	Amiens	1 106
	Besançon	1 011
	Bordeaux	3 618
	Caen	944
	Châlons-en-Champagne	1 050
	Clermont-Ferrand	1 658
	Créteil	2 555
	Dijon	1 496
	Grenoble	2 740
	Lille	2 496
	Limoges	2 358
	Lyon	3 276
	Marseille	4 330
	Metz	2 516
	Montpellier	3 280
	Nantes	1 901
	Nice	3 882
	Paris	5 548
	Rennes	2 287
	Rouen	3 190
Strasbourg	1 185	
Toulouse	4 476	
Tours	2 168	
	Total Métropole	60 929
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	869
	Saint-Denis	506
	Nouméa	82
	Papeete	68
		Total D.O.M.-T.O.M.
III - Etranger	Nantes étranger	209
	Autres assignations	123
		Total Etranger
TOTAL GENERAL		62 786

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des ATI

Champ : allocations temporaires d'invalidité en paiement au 31 décembre 2008

Répartition par centre de paiement des allocations temporaires d'invalidité



Champ : allocations temporaires d'invalidité en paiement au 31 décembre 2008

Les allocations de Poitou-Charentes étaient gérées par la région Limousin en 2008

V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Evolution des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Pensions en paiement au 31 décembre 2008

	NOMBRE				MONTANT en année pleine (en millions d'euros)			
	Invalides	Conjoints survivants et orphelins	Ascendants	Total	Invalides	Conjoints survivants et orphelins	Ascendants	Total
1994	416 394	175 841	19 422	611 657	1 796	908	45	2 749
1995	404 482	171 499	18 112	594 093	1 795	911	43	2 749
1996	391 073	166 508	16 602	574 183	1 727	884	39	2 650
1997	375 054	161 479	15 315	551 848	1 650	864	36	2 550
1998	357 479	154 634	13 591	525 704	1 568	836	32	2 436
1999	341 271	147 621	11 613	500 505	1 524	817	29	2 370
2000	330 330	143 281	10 862	484 473	1 469	795	27	2 291
2001	315 980	137 950	9 534	463 464	1 413	773	25	2 211
2002	301 679	131 610	8 149	441 438	1 354	753	21	2 128
2003	290 044	128 066	7 624	425 734	1 282	730	20	2 031
2004	280 453	126 069	7 273	413 795	1 227	718	19	1 964
2005	269 089	118 116	6 565	393 770	1 168	694	17	1 879
2006	259 607	114 185	6 242	380 034	1 122	675	16	1 813
2007	249 372	108 963	5 817	364 152	1 128	702	16	1 846
2008	240 190	104 565	5 507	350 262	1 082	682	16	1 780

Source: DGFIP, Service des Retraites de l'Etat, bases des PMIVG

Champ : pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre en paiement au 31 décembre de l'année considérée

Pensions attribuées dans l'année (en effectifs)

	Invalides		Conjoints survivants et orphelins	Ascendants	Total
	Premières liquidations	Révisions pour infirmité nouvelle ou aggravée	Premières liquidations	Premières liquidations	
1994	3 163	5 375	4 824	159	13 521
1995	2 653	4 968	4 468	147	12 236
1996	2 177	4 412	4 757	130	11 476
1997	2 507	4 107	4 556	113	11 283
1998	2 401	3 737	4 224	101	10 463
1999	1 831	3 272	4 112	55	9 270
2000	1 668	3 104	3 969	66	8 807
2001	1 365	2 713	3 796	64	7 938
2002	1 704	2 568	4 001	57	8 330
2003	1 448	2 309	3 909	58	7 724
2004	1 453	2 446	3 710	63	7 672
2005	1 521	2 427	3 336	53	7 337
2006	1 363	2 265	2 976	65	6 669
2007	1 502	2 183	2 843	53	6 581
2008	1 316	1 797	2 782	50	5 945

Source: DGFIP, Service des Retraites de l'Etat, bases des PMIVG

Champ : pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre entrées en paiement au cours de l'année considérée

V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Effectifs et montants

	I - MILITAIRES		II - VICTIMES CIVILES		III - ENSEMBLE	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Guerre 1914-1918						
Invalides	-	-	55	628 525	55	628 525
Conjoints et orphelins	2 753	15 449 421	92	692 947	2 845	16 142 368
Ascendants (1)	-	-	4	12 764	4	12 764
Total	2 753	15 449 421	151	1 334 236	2 904	16 783 657
Guerre 1939-1945						
Invalides	54 633	398 106 257	18 823	179 266 320	73 456	577 372 576
Conjoints et orphelins	66 391	430 600 771	9 310	64 961 328	75 701	495 562 099
Ascendants	477	1 353 706	343	1 073 085	820	2 426 791
Total	121 501	830 060 733	28 476	245 300 734	149 977	1 075 361 467
Hors-guerre						
Invalides	164 831	494 462 671	1 848	9 430 889	166 679	503 893 560
Conjoints et orphelins	24 942	163 083 458	1 077	7 341 903	26 019	170 425 361
Ascendants	4 561	12 795 705	122	371 636	4 683	13 167 341
Total	194 334	670 341 834	3 047	17 144 428	197 381	687 486 263
TOTAL	318 588	1 515 851 989	31 674	263 779 398	350 262	1 779 631 387

(1) Pensions attribuées à des parents d'enfants victimes d'engins explosifs de la guerre 1914/1918

Les montants indiqués ci-dessus représentent le coût des pensions exprimé en année pleine

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des PMIVG 2008

Champ : Pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre en paiement au 31/12/2008

V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Accessoires de pensions bénéficiant aux invalides

	I - MILITAIRES		II - VICTIMES CIVILES		III - ENSEMBLE	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Guerre 1914-1918						
- Allocations aux grands invalides	-	-	35	271 014	35	271 014
- Allocations aux grands mutilés	-	-	18	124 587	18	124 587
- Majorations pour assistance d'une tierce personne	-	-	6	18 062	6	18 062
Total	-	-	59	413 663	59	413 663
Guerre 1939-1945						
- Allocations aux grands invalides	15 588	92 685 419	7 405	48 643 264	22 993	141 328 683
- Allocations aux grands mutilés	9 403	87 654 640	5 173	44 736 049	14 576	132 390 688
- Majorations pour assistance d'une tierce personne	527	1 808 563	430	1 240 726	957	3 049 289
Total	25 518	182 148 621	13 008	94 620 039	38 526	276 768 660
Hors-guerre						
- Allocations aux grands invalides	14 748	89 943 724	372	2 616 220	15 120	92 559 944
- Allocations aux grands mutilés	3 973	27 311 873	230	1 504 458	4 203	28 816 331
- Majorations pour assistance d'une tierce personne	1 047	6 286 009	38	197 457	1 085	6 483 467
Total	19 768	123 541 606	640	4 318 136	20 408	127 859 742
TOTAL	45 286	305 690 227	13 707	99 351 837	58 993	405 042 064

Les montants indiqués ci-dessus représentent le coût des pensions exprimé en année pleine

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des PMIVG 2008

Champ : Pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre en paiement au 31/12/2008

V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

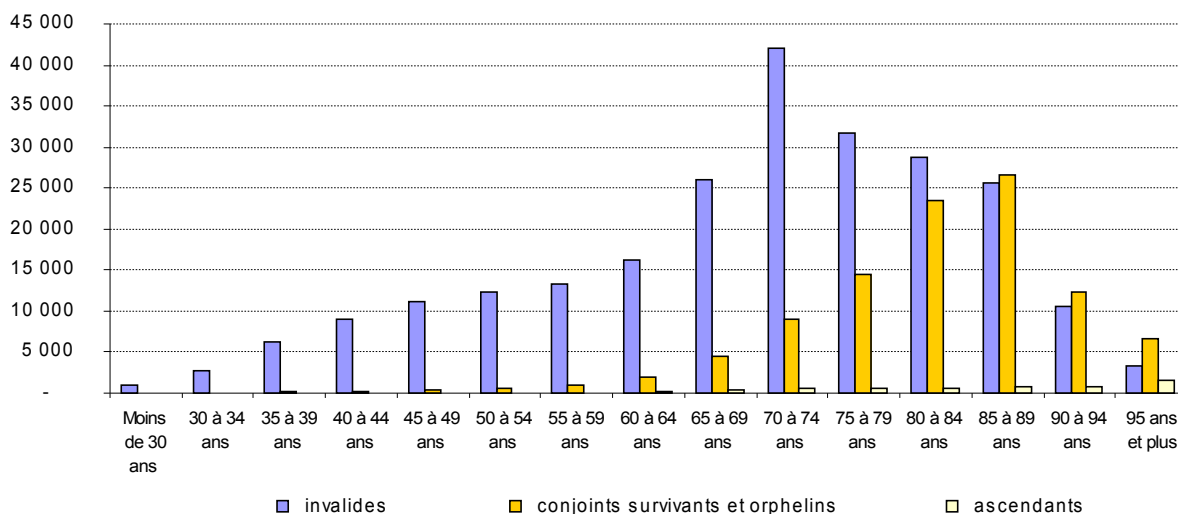
Répartition par âge des titulaires de pension

Age au 31/12/2008	Invalides		Conjoints survivants		Ascendants		Ensemble	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Moins de 30 ans	1 069	0,4%	16	0,0%			1 085	0,3%
30 à 34 ans	2 815	1,2%	45	0,0%			2 860	0,8%
35 à 39 ans	6 288	2,6%	98	0,1%			6 386	1,8%
40 à 44 ans	9 038	3,8%	173	0,2%			9 211	2,7%
45 à 49 ans	11 071	4,6%	324	0,3%	5	0,1%	11 400	3,3%
50 à 54 ans	12 383	5,2%	578	0,6%	27	0,5%	12 988	3,7%
55 à 59 ans	13 322	5,5%	1 010	1,0%	82	1,5%	14 414	4,2%
60 à 64 ans	16 274	6,8%	1 989	2,0%	226	4,1%	18 489	5,3%
65 à 69 ans	25 945	10,8%	4 472	4,4%	330	6,0%	30 747	8,9%
70 à 74 ans	42 101	17,5%	9 056	8,9%	494	9,0%	51 651	14,9%
75 à 79 ans	31 739	13,2%	14 437	14,3%	652	11,8%	46 828	13,5%
80 à 84 ans	28 718	12,0%	23 573	23,3%	638	11,6%	52 929	15,3%
85 à 89 ans	25 633	10,7%	26 540	26,2%	778	14,1%	52 951	15,3%
90 à 94 ans	10 545	4,4%	12 258	12,1%	708	12,9%	23 511	6,8%
95 ans et plus	3 249	1,4%	6 720	6,6%	1 567	28,5%	11 536	3,3%
TOTAL	240 190	100%	101 289	100,0%	5 507	100,0%	346 986	100,0%
Age moyen	70 a 3 m		82 a 10 m		86 a 8 m		74 a 2 m	

(1) Y compris pensions cristallisées ; non compris les 3 276 orphelins titulaires d'une pension

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des PMIVG 2008

Champ : pensions en paiement au 31 décembre 2008



V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

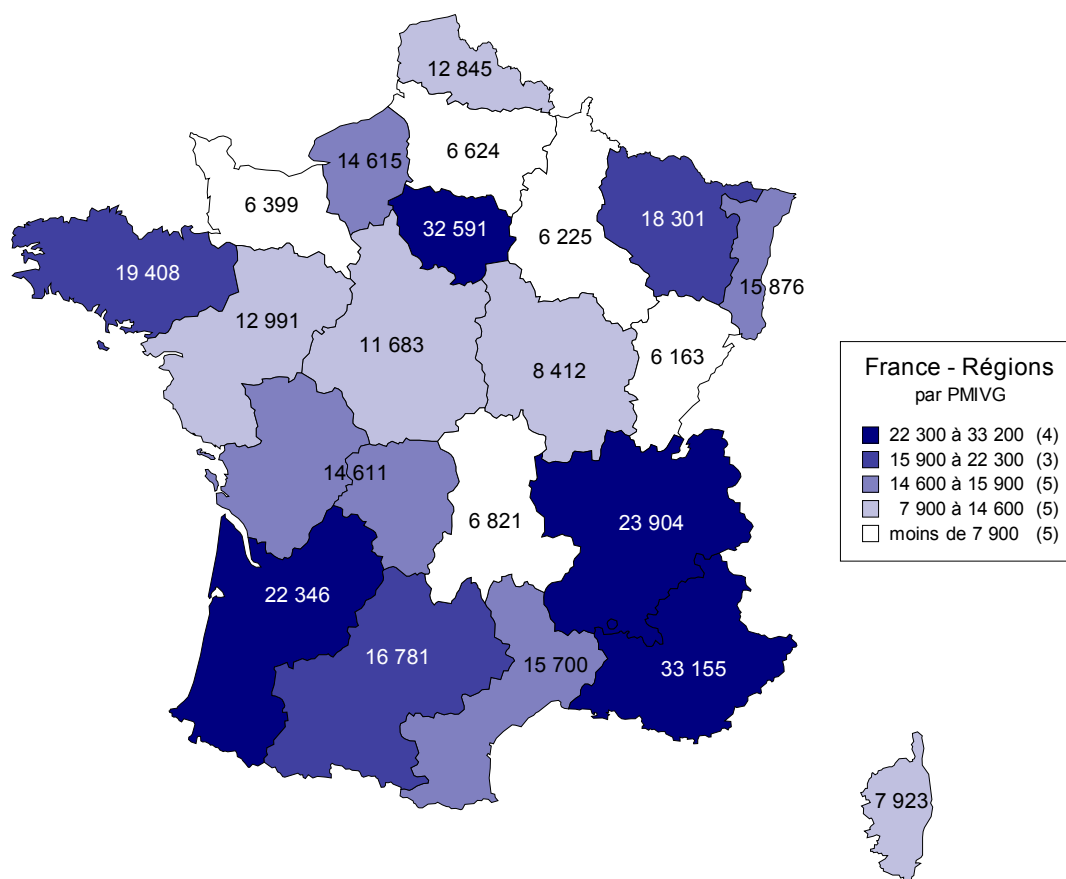
Répartition par centre de paiement

Centres de paiement		Invalides	Conjoints survivants et orphelins	Ascendants	Ensemble
I - Métropole	Ajaccio	5 020	2 866	37	7 923
	Amiens	4 740	1 732	152	6 624
	Besançon	4 289	1 741	133	6 163
	Bordeaux	15 229	6 792	325	22 346
	Caen	4 497	1 730	172	6 399
	Châlons-en-Champagne	4 439	1 669	117	6 225
	Clermont-Ferrand	4 645	2 052	124	6 821
	Créteil	6 122	2 040	42	8 204
	Dijon	5 674	2 559	179	8 412
	Grenoble	8 973	3 473	167	12 613
	Lille	9 182	3 337	326	12 845
	Limoges	9 563	4 765	283	14 611
	Lyon	8 227	2 931	133	11 291
	Marseille	11 838	4 196	209	16 243
	Metz	12 990	5 037	274	18 301
	Montpellier	10 858	4 601	241	15 700
	Nantes	9 000	3 706	285	12 991
	Nice	11 448	5 305	159	16 912
	Paris	17 263	6 977	147	24 387
	Rennes	12 932	6 127	349	19 408
	Rouen	11 046	3 421	148	14 615
	Strasbourg	9 822	5 950	104	15 876
	Toulouse	11 673	4 845	263	16 781
Tours	8 195	3 304	184	11 683	
	Total Métropole	217 665	91 156	4 553	313 374
II - D.O.M.-T.O.M.	Fort-de-France	1 221	161	109	1 491
	Saint-Denis	899	148	51	1 098
	Nouméa	661	78	20	759
	Papeete	529	71	24	624
		Total D.O.M.-T.O.M.	3 310	458	204
III - Etranger	Nantes étranger	3 915	1 530	135	5 580
	Autres assignations	15 300	11 421	615	27 336
		Total étranger	19 215	12 951	750
TOTAL GENERAL		240 190	104 565	5 507	350 262

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des PMIVG 2008

Champ : pensions en paiement au 31 décembre 2008

Répartition géographique des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre en paiement au 31 décembre 2008



Champ : pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre en paiement au 31 décembre 2008

Les pensions de Poitou-Charentes étaient gérées par la région Limousin en 2008.

V. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Pensions en paiement par administration et par direction interdépartementale

	Invalides	Conjoints survivants et orphelins	Ascendants	Ensemble
Service des pensions des armées	87 797	36 429	2 083	126 309
Justice	-	6	-	6
Anciens combattants				
- Administration centrale	2 234	552	139	2 925
- Direction interdépartementale				
Ajaccio	3 100	1 650	21	4 771
Bordeaux	7 501	4 387	169	12 057
Caen	3 192	1 086	128	4 406
Clermont-Ferrand	3 309	1 541	79	4 929
Dijon	6 158	2 909	194	9 261
Grenoble	3 813	1 013	60	4 886
Lille	7 497	2 683	207	10 387
Limoges	5 839	3 427	181	9 447
Lyon	8 096	3 333	150	11 579
Marseille	11 248	5 012	212	16 472
Metz	8 861	3 961	137	12 959
Montpellier	4 990	2 709	128	7 827
Nancy	3 827	1 156	76	5 059
Nantes	5 892	2 669	229	8 790
Paris	25 968	8 723	248	34 939
Rennes	6 023	3 255	179	9 457
Rouen	7 023	2 778	186	9 987
Strasbourg	8 110	5 350	71	13 531
Toulouse	6 452	3 075	131	9 658
Tours	4 922	2 327	125	7 374
- Service des résidents à l'étranger (Château-Chinon)	8 338	4 534	374	13 246
TOTAL GENERAL	240 190	104 565	5 507	350 262

Source : DGFIP, Service des retraites de l'Etat, base des PMIVG 2008

Champ : pensions en paiement au 31 décembre 2008

Lexique

Allocation temporaire d'invalidité : allocation accordée au fonctionnaire pendant l'activité, indemnisant les séquelles d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle.

Ayant droit : ancien fonctionnaire, militaire ou magistrat radié des cadres et titulaire d'une pension attribuée au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Ayant cause : veuve, veuf, orphelin ou encore conjoint divorcé du fonctionnaire, militaire ou magistrat, en droit d'obtenir au décès de ce dernier la réversion de sa pension ou les droits à pension acquis par lui en cas de décès en activité.

Bonifications : suppléments comptés en années, mois et jours qui s'ajoutent, pour le calcul d'une pension, aux services effectivement accomplis.

Catégorie active : catégorie des agents ayant effectué au moins 15 ans de services actifs et qui, de ce fait, peuvent obtenir la mise en paiement de leur pension avant l'âge normal de 60 ans (en 2008).

Catégorie sédentaire : catégorie des agents n'ayant pas effectué 15 ans de services actifs.

Coût des pensions en « année pleine » : coût annuel des pensions en paiement au 31 décembre de l'année, calculé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique en vigueur à cette même date. Il se différencie du coût des pensions « en année en cours » correspondant à la dépense de crédits budgétaires de l'année ; les pensions, notamment celles qui ont été concédées ou radiées dans l'année, étant, alors, calculées pour leur durée réelle en tenant compte de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Décote : minoration de la pension d'un fonctionnaire qui décide de prendre sa retraite sans avoir cotisé assez longtemps pour obtenir une pension au taux plein. La décote atteindra 5% l'an en 2015 pour chaque année manquante et sera plafonnée à 5 ans.

Durée d'assurance tous régimes : total de la durée des services et bonifications pris en compte dans le calcul de la pension civile ou militaire et des durées d'assurance dans les autres régimes de retraite de base obligatoires.

Hors catégorie : sont dits « hors catégorie » les personnels qui en contrepartie des sujétions et obligations auxquelles ils sont soumis, sont classés pour la fixation de leurs indices de traitement en dehors des catégories statutaires A, B ou C de la Fonction publique (personnels de la police nationale, de l'administration pénitentiaire, de la navigation aérienne...)

Motif de radiation des cadres : cf. page 10.

Pension d'invalidité : pension attribuée dans le cas d'une mise à la retraite par anticipation, pour cause d'incapacité permanente du fait de maladie ou de blessure.

Pension d'ancienneté : pension attribuée à celui qui est radié des cadres pour un motif autre que l'invalidité, soit sur demande de sa part, soit d'office parce qu'il a atteint la limite d'âge qui lui est applicable à raison de son grade notamment.

Pension à paiement immédiat ou différé : la pension est dite à paiement immédiat lorsque le fonctionnaire remplit, au moment où sa pension lui est attribuée, la condition d'âge imposée pour pouvoir en percevoir immédiatement les arrérages. Dans le cas contraire et dans l'attente de la date à laquelle cet âge sera atteint, la pension est dite à paiement différé.

Pension principale d'orphelin : part de la pension du fonctionnaire ou militaire décédé (ou des droits à pension acquis par lui en cas de décès en activité) reversée à chacun de ses enfants de moins de 21 ans ou majeur infirme.

La pension de réversion, égale à 50% de la pension du fonctionnaire ou militaire, est ainsi attribuée aux enfants entre lesquels elle est partagée en parts égales, et non au conjoint, dans les cas suivants :

- 1) lorsque le conjoint est lui-même décédé
- 2) lorsque la veuve ou l'ex-conjointe divorcée du fonctionnaire vit en concubinage ou se remarie et qu'elle perd ainsi son droit à réversion au profit de ses enfants.

Pension temporaire d'orphelin : pension attribuée à chacun des orphelins âgés de moins de 21 ans ou majeur infirme, du fonctionnaire ou militaire décédé, égale à 10% de la pension de celui-ci (ou des droits à pension acquis par lui en cas de décès en activité). Elle se cumule éventuellement avec la pension principale d'orphelin.

Radiation des cadres : décision administrative constatant qu'un fonctionnaire a cessé d'appartenir au corps dans lequel il était titulaire d'un grade ou d'un emploi.

Rente viagère d'invalidité : allocation qui s'ajoute à la pension rémunérant les services pour indemniser un fonctionnaire de l'invalidité dont il est atteint lorsque celle-ci a été reconnue en relation avec le service et a entraîné prématurément la cessation d'activité de l'intéressé.

Services actifs : services accomplis dans des emplois figurant sur une liste limitative et considérés comme présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles.

Solde de réserve : émoluments versés aux officiers généraux placés dans la deuxième section où ils sont maintenus en activité et mis à la disposition du ministre de la Défense, dont le montant est égal à celui de la pension de retraite à laquelle les intéressés pourraient prétendre s'ils étaient radiés des cadres.

Surcote : majoration de la pension attribuée au fonctionnaire qui, après 60 ans, continue à travailler au-delà de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension au taux plein. Le taux de la surcote est de 3% par année de travail supplémentaire effectuée jusqu'au 31 décembre 2008, et de 5% par année de travail effectuée à compter du 1^{er} janvier 2009.

Tierce personne (assistance d'une) : obligation pour un pensionné invalide d'avoir recours à l'aide d'une autre personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie qu'il ne peut effectuer seul.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RETRAITES DE L'ETAT

10, boulevard Gaston-Doumergue

44964 NANTES CEDEX 9

 02 40 08 81 10

www.pensions.bercy.gouv.fr



Directeur de la publication : Jean-Yves Raude
Conception et réalisation : Bureau financier et des statistiques
Secrétariat Général - Communication
Direction Générale des Finances Publiques - Service des Retraites de l'Etat
Dépôt légal : février 2010 - ISSN : 2107-6936